

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-quatorzième session du Comité permanent
Lyon (France), 7 - 11 mars 2022

Questions administratives et financières

EXAMEN DU PROGRAMME ETIS :
RAPPORT DU SECRÉTARIAT

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Contexte

2. À sa 70^e session (SC70, Sochi, octobre 2018), le Comité permanent a adopté le cahier des charges de l'examen du programme du Système d'information sur le commerce des éléphants (ETIS – *Elephant Trade Information System*) [voir les documents [SC70 SR](#), [SC70 Com. 15](#), [CoP18 Doc. 69.1, annexe 4](#)]. Il a été décidé que le Comité permanent :
 - b) *demande au Secrétariat :*
 - i) *sous réserve d'un financement externe, de nommer un groupe d'experts indépendants pour effectuer l'examen du programme ETIS sous la supervision du sous-groupe MIKE/ETIS et d'un membre désigné du Groupe technique consultatif MIKE et ETIS ; et*
 - ii) *d'émettre une notification aux Parties leur demandant de soumettre au Secrétariat, d'ici au 28 février 2019, des observations par écrit sur la méthodologie ETIS qui seront prises en compte dans le processus d'examen ; et de fournir un soutien financier pour l'examen du programme ETIS.*
 - c) *Le Comité permanent demande également au Secrétariat de préparer un document sur ce sujet qui sera soumis à la CoP18 pour examen, lequel pourrait comporter des projets de décisions sur le déroulement et la diffusion de l'examen, selon les progrès réalisés.*
3. Le Secrétariat a publié la notification aux Parties visées au paragraphe 2 b) ii) ci-dessus le 28 janvier 2019 ([notification n° 2019/009](#)). Des observations sur la méthodologie ETIS ont été reçues par écrit de la Chine, du Nigéria et de Singapour avant le 28 février 2019. En réponse à l'invitation faite aux Parties dans la notification de fournir un appui financier pour l'examen du programme ETIS, la Chine et les Pays-Bas se sont engagés à fournir un tel soutien après la 18^e session de la Conférence des Parties (CoP18, Genève, 2019).
4. Conformément à la recommandation c) du paragraphe 2 ci-dessus, le Secrétariat a préparé et soumis un document sur la mise en œuvre de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17), *Commerce de spécimens d'éléphants* à la CoP18 ([CoP18 Doc. 69.1](#)). Ce document comprend la question de l'examen du programme ETIS. Sur la base de ce document, la Conférence des Parties a adopté les décisions 18.18 à 18.20, *Examen du programme ETIS*, comme suit :

18.18 À l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat inclura dans le cahier des charges de l'examen du programme du Système d'information sur le commerce des éléphants (ETIS) la question du chevauchement entre les obligations en matière de rapport établies dans la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18), Commerce de spécimens d'éléphants et la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP18), Rapports nationaux, ainsi que les défis posés par les différentes politiques de partage de données, et collaborera étroitement avec les consultants chargés de l'examen en vue d'identifier des solutions possibles.

18.19 À l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat fait rapport sur les conclusions de l'examen du programme ETIS demandé par le Comité permanent et sur toute recommandation émanant de cet examen, à la 73^e session du Comité permanent.

18.20 À l'adresse du Comité permanent

Le Comité permanent examine les conclusions et recommandations communiquées par le Secrétariat conformément à la décision 18.19 et fait des recommandations pour examen à la 19^e session de la Conférence des Parties.

5. Le Secrétariat a inclus la question du chevauchement des exigences en matière de rapports mentionnée dans la décision 18.18 relative au cahier des charges de l'examen du programme ETIS adopté à la 70^e session du Comité permanent (SC70). Le cahier des charges de l'examen du programme ETIS demande que les évaluateurs prennent dûment en considération les dispositions institutionnelles et les ressources nécessaires pour atteindre de manière adéquate les objectifs d'ETIS et pour assurer sa durabilité à plus long terme, ce qui est donc couvert par le présent rapport. Pour cette raison, le présent document doit également être considéré comme le rapport du Secrétariat sur l'application de la [décision 18.21](#), Programmes MIKE et ETIS, adoptée à la CoP18 (Genève 2019) en ce qui concerne le programme ETIS. La décision 18.21, Programmes MIKE et ETIS, à l'adresse du Secrétariat est la suivante :

18.21 À l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat prépare une proposition pour examen par le Comité permanent à sa 73^e session sur les moyens à explorer pour assurer la pérennité financière et opérationnelle des programmes MIKE et ETIS.

Conduite de l'examen du programme ETIS

6. Le Secrétariat a fait appel à deux consultants indépendants en juin 2020 pour entreprendre l'examen du programme ETIS. L'un d'eux s'est concentré sur la gouvernance et les processus opérationnels, et l'autre sur la gestion des données et les aspects d'analyse statistique. Les deux consultants ont collaboré à l'examen afin que tous les aspects du cahier des charges soient traités.
7. Certains retards ont été enregistrés, principalement liés à la pandémie de COVID-19, et le rapport n'a pas pu être terminé à temps pour examen par la 73^e session du Comité permanent (SC73).
8. En raison de la portée de l'examen, quatre membres du Groupe consultatif technique (GTC ou TAG – *Technical Advisory Group*) MIKE-ETIS ont été consultés et invités à fournir des contributions aux projets de rapports intermédiaires.
9. Le Secrétariat a partagé le projet de rapport final avec les huit membres du sous-groupe MIKE-ETIS le 15 octobre 2021 et a présenté les principaux aspects du rapport aux membres du sous-groupe lors d'une réunion en ligne le 26 octobre 2021. Trois membres du sous-groupe (à savoir la Belgique, la Chine et la Namibie) ont assisté à cette séance d'information. Des commentaires sur le projet de rapport ont été reçus de la Belgique et de la Chine avant le 12 novembre 2021 et ont été communiqués aux consultants. En raison de la nature indépendante de l'examen, les consultants n'ont pas intégré toutes les propositions de modifications dans le rapport final.

10. Le résumé analytique du rapport global final sur l'examen du Programme ETIS est joint en tant qu'annexe 1 au présent document. Pour faciliter la consultation, les principales conclusions et recommandations des consultants en gestion des données et en analyse statistique, qui sont de nature technique, sont jointes en annexe 2 du présent document. Les rapports complets sont disponibles en tant que documents d'information.
11. L'examen du programme ETIS a été mené conformément à la [Politique d'évaluation du PNUE](#) et au [Manuel d'évaluation des programmes du PNUE](#), et la performance du programme a été évaluée en termes de pertinence stratégique, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact. La conclusion générale de l'évaluation est que la performance globale d'ETIS peut être qualifiée de « satisfaisante » sur la base des critères évalués.
12. Les principales conclusions et recommandations de l'examen sont résumées aux paragraphes 13 à 23. Les commentaires soumis par les membres du sous-groupe MIKE-ETIS sont résumés aux paragraphes 25 à 28, suivis des observations du Secrétariat.

Conclusions de l'examen du programme ETIS basé sur les principales exigences du cahier des charges.

Évaluation visant à estimer si la mise en œuvre des dispositions figurant en annexe 1 de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18), y compris les processus et méthodes mis en œuvre par TRAFFIC, sont adéquats pour atteindre les objectifs d'ETIS et suffisamment fiables, transparents et scientifiquement justifiables

13. *Gouvernance* – Les mécanismes décisionnels se sont avérés efficaces, participatifs et fondés sur la recherche d'un consensus, et bien qu'il semble y avoir une certaine perception que la transparence pourrait être améliorée, il a été reconnu que les contraintes en matière de capacités empêchaient dans certains cas de répondre en temps voulu aux préoccupations des Parties. Certaines Parties ont exprimé des inquiétudes quant au fait qu'une organisation non gouvernementale (TRAFFIC) gère et coordonne ETIS, mais l'examen a révélé que l'analyse globale est fondamentalement quantitative et axée sur les données, et que TRAFFIC est objectif dans son utilisation des données disponibles ainsi que dans l'approche analytique et les rapports. L'examen souligne toutefois la nécessité de renforcer le Groupe consultatif technique MIKE-ETIS par des compétences en matière de commerce illégal d'espèces sauvages.
14. *Processus de soutien* – En matière de processus opérationnels, les consultants ont dû faire face à une cible mouvante car TRAFFIC a mis en œuvre un certain nombre de changements répondant à des demandes antérieures du Comité permanent (voir [SC70 SR](#) et [SC69 SR](#)), y compris le lancement d'[ETIS Online](#) qui permet aux Parties d'accéder aux données de saisie, de les télécharger ou de les mettre en ligne ainsi que de vérifier si elles ont un lien avec le commerce illégal. Le rapport souligne la nécessité de veiller à ce que les documents techniques existants qui décrivent et soutiennent les processus ETIS, notamment les procédures opérationnelles normalisées, soient régulièrement mis à jour, regroupés et publiés de manière cohérente et en temps utile. En outre, la formation a été identifiée comme un domaine clé que TRAFFIC pourrait améliorer à l'avenir, en plus d'une communication proactive ciblée, opportune et fréquente, notamment en ce qui concerne les changements et développements nouveaux et à venir en matière de méthodes et de proxies utilisés pour l'analyse.
15. *Gouvernance des données* – Les consultants ont constaté que la gouvernance des données n'est définie ni référencée dans aucun des documents examinés et ont donc proposé des amendements à l'annexe 1 de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) pour résoudre ce problème (voir annexe 3). L'examen a mis en évidence la nécessité d'affiner les politiques de partage des données et d'accès aux données et de mieux les refléter dans les résolutions pertinentes. Ces politiques devraient permettre des synergies avec les agences concernées, y compris les partenaires du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICWC).
16. *Gestion des données* – La soumission des enregistrements de saisies peut être effectuée via ETIS Online (lancé en octobre 2020) ou sous la forme d'une feuille de calcul Excel ou d'un document Word. Parmi ces possibilités, la soumission en ligne semble la plus efficace et devrait devenir le principal moyen et mécanisme de soumission des enregistrements des saisies par les Parties, selon les consultants. TRAFFIC utilise des covariables, telles que le ratio de lutte contre la fraude (*Law*

Enforcement Ratio) et l'indice de la chaîne du commerce (*Trade Chain Index*)¹ pour remédier aux biais des données. Les données relatives à ces covariables sont conservées dans des bases de données subsidiaires. Les évaluateurs ont constaté que les covariables actuelles et futures² à utiliser dans les analyses ETIS doivent être testées en profondeur et devraient être validées par le Groupe consultatif technique MIKE-ETIS avant d'entreprendre l'analyse. En outre, la justification et les hypothèses associées à l'utilisation des covariables doivent être clairement communiquées aux Parties, et le Groupe consultatif technique MIKE-ETIS doit avoir une plus grande supervision dans le processus d'identification des covariables pertinentes. Les Parties avaient soulevé des préoccupations concernant la source et l'utilisation des données exploitées par TRAFFIC, soit directement dans la modélisation statistique, soit indirectement comme données et informations complémentaires pour soutenir l'analyse et expliquer les résultats de l'analyse typologique (ou analyse par grappes – *cluster analysis*). Les évaluateurs ont souligné que le Groupe consultatif technique MIKE-ETIS devrait jouer un rôle plus actif pour garantir l'applicabilité et la pertinence des sources de données et l'utilisation des données. L'examen a également révélé qu'il serait nécessaire que TRAFFIC donne aux Parties une explication plus complète, plus approfondie et plus claire des sources de données utilisées, ainsi qu'un accès aux données.

17. *Analyse et interprétation* – Les évaluateurs ont constaté que, bien que les Parties aient accès au code R analytique pour l'analyse ETIS, les données détaillées nécessaires pour exécuter les scripts R ne sont pas accessibles. Si l'intention du Comité permanent, en demandant à TRAFFIC de publier le code, est de permettre aux Parties et aux autres parties prenantes d'exécuter l'analyse, les évaluateurs estiment que les Parties devraient recevoir ces données pour permettre l'exécution du code R des analyses publiées. Les procédures opérationnelles normalisées (SoP – *Standard Operating Procedures*) existantes expliquent divers aspects de la méthodologie ETIS et des processus de gestion des données. L'examen recommande de les regrouper dans un seul document décrivant comment les données sont gérées, comment les modèles statistiques sont exécutés et quelles méthodes et hypothèses de modélisation scientifique/statistique sont appliquées. Le Groupe consultatif technique MIKE-ETIS devrait avoir accès à cette procédure opérationnelle normalisée unique et à tous les autres documents de soutien d'ETIS. La méthodologie ETIS présente certaines limites qui doivent continuer à être clairement expliquées aux Parties (notamment l'hypothèse selon laquelle les données sont biaisées, l'interpolation et la modélisation en cas de lacunes dans les données, ainsi que les implications de l'utilisation de covariables et de leurs effets). La covariable qui nécessite le plus de justifications et une meilleure explication est le *Mean Market Score* (MMS) (score moyen du marché), qui représente le niveau de commerce intérieur de l'ivoire et est utilisé pour interpréter les résultats de l'analyse typologique. La base du regroupement de certaines Parties dans l'analyse typologique devrait également être davantage clarifiée et détaillée. Ces aspects devraient être examinés par TRAFFIC en consultation avec le Groupe consultatif technique MIKE-ETIS. Il serait nécessaire de préciser pourquoi les tendances ETIS et les analyses typologiques sont basées sur des données ajustées en fonction des biais, alors que les données ETIS non ajustées sont utilisées pour les catégorisations dans le processus des Plans d'action nationaux sur l'ivoire (PANI).
18. *Durabilité* – L'incohérence et l'incertitude du financement constituent un obstacle à l'atteinte des objectifs d'ETIS, à l'amélioration de sa fonctionnalité et à la garantie de sa fiabilité. Par conséquent, la planification est à court terme et réactive, en fonction des fonds disponibles, et non à long terme. De nouveaux modèles et techniques statistiques ne peuvent être explorés parce que le financement requis n'est pas disponible. Les synergies avec d'autres agences des Nations Unies et du monde entier doivent être envisagées du point de vue des ressources et des connaissances, et d'autres mécanismes de soutien d'ETIS doivent être examinés (voir annexe 3). Un budget minimum qui permettrait à TRAFFIC de répondre à ses besoins opérationnels (1 268 456 USD pour 2022-2024) est inclus en annexe 6 du présent document. Il a été mis à jour par TRAFFIC après la fin de l'examen.

¹ Les deux proxys (covariables) utilisés pour traiter le biais dans le taux de saisie : le Law Enforcement Ratio et le Trade Chain Index sont expliqués plus en détail ici : [Understanding ETIS](#)

² Les covariables qui sont actuellement utilisées par TRAFFIC pour traiter les biais dans les données incluent deux proxys (covariables) pour traiter le biais dans le taux de saisie : le Law Enforcement Ratio et le Trade Chain Index ; et deux proxys (covariables) pour traiter le biais dans le taux de déclaration : le Data collection Score (Score de collecte de données) et le CITES Reporting Score (score de déclaration CITES).

Amendements à la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18)

19. L'examen a révélé que les amendements au paragraphe 27 g) de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) et à l'annexe 1, *Suivi du commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants*, sont nécessaires pour répondre aux conclusions. Les amendements proposés par les évaluateurs portent sur les points suivants : le mandat visant à faciliter l'échange de données sur les saisies de spécimens d'éléphants entre ETIS, le Secrétariat et les partenaires de l'ICCWC ; la portée des données à soumettre par les Parties, y compris les exigences minimales en matière de données ; les dispositions relatives à la gouvernance des données pour traiter de la propriété, de l'administration, de la supervision et de la responsabilité des données ; les mécanismes de collecte des données et la supervision accrue par le Groupe consultatif technique MIKE-ETIS ; ainsi que la nécessité d'un financement régulier pour atteindre les objectifs.

Évaluation des capacités de l'analyse ETIS à soutenir les processus et les prises de décisions de la CITES tels que le processus relatif aux PANI

20. L'examen a conclu que l'analyse ETIS peut soutenir les processus et les prises de décisions de la CITES, tels que le processus relatif aux PANI, mais les Parties à la CITES doivent noter qu'ETIS n'a pas été conçu pour déterminer la causalité ni pour être un instrument axé sur les données permettant de justifier les activités relatives au respect de la Convention. Il s'agit toutefois du seul système actuellement à la disposition des Parties à la CITES qui peut fournir des résultats analytiques pour informer les processus de respect de la Convention tels que les PANI. L'analyse typologique est l'élément du rapport ETIS qui aide la Conférence des Parties à identifier les Parties qui doivent s'engager dans le processus relatif aux PANI. Puisque la connaissance du domaine (connaissance du commerce illégal de l'ivoire, des routes et de la dynamique du commerce) est essentielle pour interpréter les résultats de l'analyse typologique, il y a une subjectivité inhérente perçue qui est inévitable. Les évaluateurs ont formulé des recommandations visant à renforcer encore certains aspects spécifiques à cet égard, notamment la nécessité d'expliquer davantage l'analyse typologique et l'interprétation des résultats, ainsi que la participation accrue du Groupe consultatif technique MIKE-ETIS, en particulier dans l'identification et l'utilisation des covariables.

Exigences en matière de rapports en vertu de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) et de la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP18), Rapports nationaux, et difficultés liées aux différentes politiques de partage des données

21. Les données ETIS ne peuvent pas être partagées avec d'autres entités telles que les partenaires de l'ICCWC. Les évaluateurs ont proposé que les dispositions sur les politiques de partage et d'accès aux données figurant dans les deux résolutions pertinentes soient affinées et harmonisées.
22. À cet égard, les évaluateurs ont proposé des amendements aux dispositions relatives à l'accès aux données dans les résolutions pertinentes, comme indiqué à l'annexe 3 et à l'annexe 5 du présent document. Cela pourrait faciliter un rapprochement automatique ou manuel entre les données ETIS et les données annuelles sur le commerce illégal. En parallèle, le Secrétariat pourrait publier des orientations pour s'assurer que les organes de gestion CITES responsables enregistrent et rapprochent les contributions aux deux rapports, comme le font déjà certaines Parties.
23. Les dates limites de soumission des deux rapports sont différentes : le 31 mars pour ETIS et le 31 octobre pour le rapport annuel sur le commerce illégal. Par conséquent, le rapprochement doit considérer la « date de la saisie des spécimens » comme un attribut clé. Les Parties peuvent également envisager d'harmoniser les dates des rapports (p. ex., une même date limite fixée au 31 octobre). Cela pourrait avoir une incidence sur l'analyse ETIS car les données seraient alors reçues au moins sept mois plus tard chaque année.

Recommandations issues de l'examen du programme ETIS

24. L'examen propose une série de recommandations qui figurent dans le résumé analytique présenté en annexe 1 du présent document. Des recommandations supplémentaires plus techniques et relatives à la gestion des données et à l'analyse statistique figurent en annexe 2.

Commentaires des membres du sous-groupe MIKE-ETIS

25. La Belgique, en tant que membre du sous-groupe, a recommandé que si les données sur les saisies enregistrées dans les bases de données TWIX de l'UE³ répondent aux exigences minimales pour les données dans le cadre d'ETIS, les Parties soient invitées à autoriser explicitement ETIS à utiliser les données soumises à TWIX, ce qui réduirait leur charge de travail.
26. La Belgique a en outre proposé un autre amendement à la section 4 sur la collecte et la compilation des données figurant en annexe 3, afin de préciser que les Parties doivent soumettre les informations relatives aux saisies dès que possible après la saisie, mais que la date limite de soumission est le 31 mars de chaque année pour les données couvrant les saisies de l'année précédente.
27. La Chine, en tant que membre du sous-groupe MIKE-ETIS, a proposé d'inclure des sections du rapport de l'évaluateur de la gestion des données et de l'analyse statistique dans le rapport global, mais les évaluateurs étaient d'avis que le rapport global ne devrait inclure que les conclusions de haut niveau, tandis que le rapport plus technique serait également disponible.
28. La Chine n'a pas soutenu les amendements proposés par les évaluateurs visant à inclure une référence spécifique aux saisies nationales d'ivoire. La mention de l'utilisation d'informations pour faciliter l'interprétation a également préoccupé la Chine. La Chine a proposé que ces deux propositions d'amendements ainsi que la nationalité des suspects ne soient pas incluses dans les amendements à l'annexe 1 de la résolution. La Chine a également proposé de ne pas recommander l'établissement de rapports dans des formats différents de ceux fournis par ETIS et que le financement externe reste le principal moyen de soutenir le programme ETIS.

Observations et recommandations du Secrétariat

29. En réponse à la conclusion des évaluateurs selon laquelle le Groupe consultatif technique de MIKE-ETIS devrait être renforcé par une expertise relative au commerce illégal des espèces sauvages, le Secrétariat, en consultation avec TRAFFIC, a proposé des spécialistes à cet égard pour considération par le Sous-groupe MIKE-ETIS, comme indiqué dans le document SC74 Doc. 13.
30. En ce qui concerne la nécessité de clarifier davantage l'interprétation de l'analyse typologique, le Secrétariat propose que des orientations ou des critères clairs soient élaborés par le Groupe consultatif technique MIKE-ETIS, en consultation avec TRAFFIC et le Secrétariat, pour guider le regroupement des Parties dans le rapport ETIS qui sert de base à l'identification des Parties devant participer au processus relatif aux PANI.
31. En ce qui concerne l'étendue des saisies à déclarer, le Secrétariat estime que les saisies de spécimens d'éléphants à l'intérieur des frontières d'un pays devraient également être déclarées, et pas seulement les saisies effectuées aux ports d'entrée/sortie. Les dispositions actuelles de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18), bien qu'elles ne soient pas explicites, impliquent que *toutes* les saisies soient signalées par les Parties. Le Secrétariat note à cet égard que la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP18), Rapports nationaux, « *PRIE INSTAMMENT toutes les Parties de soumettre, avant le 31 octobre de chaque année, un rapport annuel sur le commerce illégal couvrant les mesures prises l'année précédente et conforme au modèle de rapport distribué par le Secrétariat, et pouvant être amendé de temps en temps par le Secrétariat avec l'accord du Comité permanent* ». Les [Lignes directrices pour la préparation et la soumission des rapports annuels CITES sur le commerce illégal](#) (voir la [notification n° 2021/044](#) du 6 juillet 2021) indiquent ce qui suit (souligné par le Secrétariat) :

2. Orientations générales

- g) Le rapport sur le commerce illégal devrait comprendre des informations sur les saisies relatives à des infractions à la CITES, indépendamment du fait qu'elles aient été réalisées sur une frontière internationale, ou au niveau national, par exemple lors de fouilles de propriétés privées ou d'entreprises ou lors d'inspections de marchés nationaux.*

³ TWIX: Trade in Wildlife Information eXchange est un outil en ligne développé pour faciliter l'échange d'informations et la coopération entre les agents chargés de l'application des lois et de la lutte contre la fraude. Il a été développé et est géré par TRAFFIC au nom des agences chargées de l'application des lois qui participent à la plateforme.

32. Afin de limiter toute ambiguïté, le Secrétariat propose qu'une formulation similaire à celle des Lignes directrices pour la préparation des rapports annuels sur le commerce illégal soit incluse dans le paragraphe 2 de l'annexe 1 de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18). Le texte proposé figure à l'annexe 4 du présent document.
33. En ce qui concerne la proposition de supprimer la nationalité des suspects, le Secrétariat note qu'il est facultatif à la fois dans le rapport ETIS et dans le rapport annuel sur le commerce illégal de fournir des informations relatives à la nationalité des suspects.
34. Le Secrétariat note que l'examen a souligné qu'il est important de clarifier ce que représentent les « informations minimales requises » relatives à chaque enregistrement de saisie. Les évaluateurs ont souligné les informations minimales requises par un astérisque. Le Secrétariat propose que ces éléments soient énumérés séparément des informations supplémentaires pouvant être incluses pour chaque enregistrement de saisie. Le Secrétariat propose en outre que les dispositions relatives aux données complémentaires soient également regroupées dans un seul paragraphe. Les amendements relatifs à ce qui précède figurent en annexe 4.
35. En ce qui concerne les dispositions relatives à la gouvernance des données proposées par les évaluateurs et figurant à l'annexe 3 du présent document, le Secrétariat propose d'autres modifications du texte afin de clarifier les rôles et les responsabilités du Secrétariat et de TRAFFIC et de prévoir l'élaboration d'un accord officiel entre le Secrétariat et TRAFFIC à cet égard. Le texte proposé figure en annexe 4 du présent document.
36. En ce qui concerne les délais de soumission des données ETIS et des rapports annuels sur le commerce illégal, le Secrétariat propose que la disposition de l'annexe 1 de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) relative à la soumission des données de saisie dans les 90 jours suivant leur apparition soit maintenue, mais qu'un délai final pour la soumission des données de saisie soit inclus et harmonisé avec le délai de soumission des rapports annuels sur le commerce illégal, c.-à-d. le 31 octobre de chaque année (annexe 4). Des difficultés relatives à la soumission des données ont été soulignées dans tous les rapports ETIS soumis à l'examen du Comité permanent et de la Conférence des Parties, et le regroupement des dates de rapport permettrait au Secrétariat d'encourager les Parties à soumettre toutes les informations sur les saisies de manière commune, réduisant ainsi leur charge de travail. En outre, la soumission de ces rapports dans le même délai faciliterait l'échange de données qui a été souligné comme un aspect important à traiter. Il y aurait alors un retard dans l'analyse des données ETIS, mais compte tenu des difficultés de collecte des données signalées dans les rapports ETIS, le regroupement des efforts pour promouvoir la soumission des données et la facilitation de l'échange de données relatives aux spécimens d'éléphants seraient tout de même bénéfiques pour le programme.
37. Bien que les formats normalisés pour la soumission des données ETIS contribuent à garantir que les informations minimales requises sont soumises, le Secrétariat recommande que la soumission des données de saisie relatives aux spécimens d'éléphants dans le format du rapport annuel sur le commerce illégal soit spécifiquement considérée comme acceptable. Un amendement à cet égard est proposé en annexe 4.
38. Le Secrétariat note que la mise en œuvre de la plupart des recommandations nécessiterait un financement supplémentaire et que les évaluateurs ont fourni des calendriers de mise en œuvre généraux. Un nombre important de recommandations met également l'accent sur une plus grande participation du Groupe consultatif technique MIKE-ETIS nécessaire pour la mise en œuvre de ces recommandations. Le Secrétariat recommande donc l'élaboration d'un plan d'action pour guider la mise en œuvre des recommandations pour examen par la CoP19. Le plan d'action permettra en outre de hiérarchiser et de chiffrer les recommandations.
39. Le Secrétariat coordonnera le développement du plan d'action en collaboration avec le Groupe consultatif technique MIKE-ETIS et TRAFFIC, la supervision étant assurée par le Sous-groupe MIKE-ETIS. Le plan d'action sera partagé avec le Sous-groupe MIKE-ETIS avant la date limite de soumission des documents soumis pour examen par la CoP19.
40. Le Secrétariat souhaite attirer l'attention du Comité permanent sur le fait que, d'après les informations fournies par TRAFFIC à l'annexe 6 du présent document, TRAFFIC a un déficit budgétaire important pour la période 2022-2024. Les évaluateurs ont proposé plusieurs options pour assurer la pérennité financière, notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de financement durable et d'une stratégie de mobilisation des ressources, mais la mise en œuvre des recommandations, si elles sont adoptées, prendra du temps. Le Secrétariat a pris des dispositions dans le cadre du projet MIKES+, financé par

l'Union européenne, pour soutenir le programme ETIS. En outre, TRAFFIC a réussi à obtenir des fonds supplémentaires pour maintenir ETIS en activité. Cependant, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour mettre en œuvre le programme et atteindre les objectifs de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) tandis que les options de financement sont explorées plus avant.

41. À cet égard, le Secrétariat examinera les coûts associés à l'application de la [décision 18.75](#), *Rapports annuels sur le commerce illégal*, qui demande au Secrétariat de passer un contrat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) afin d'établir, héberger et maintenir une base de données pour le stockage et la gestion des données sur le commerce illégal recueillies par l'intermédiaire des rapports annuels sur le commerce illégal. Les données relatives aux saisies de spécimens d'éléphants soumises à ETIS sont incluses dans les rapports annuels sur le commerce illégal, et la faisabilité du maintien de plusieurs bases de données contenant les mêmes informations devrait être examinée. Le Secrétariat estime que la fusion des bases de données contenant des données sur le commerce illégal favoriserait une gestion efficace des données et pourrait contribuer à la durabilité à long terme puisqu'elle engloberait toutes les données sur le commerce illégal soumises par les Parties. Étant donné que les deux bases de données (ETIS et la base de données sur le commerce illégal) en sont à des stades de développement différents, les implications liées à leur fusion devraient être examinées attentivement et devraient être incluses dans le processus d'élaboration d'un plan d'action chiffré mentionné au paragraphe 38 ci-dessus.
42. Il convient de noter que le rapport d'audit du PNUE sur le Secrétariat, daté du 4 novembre 2021, a recommandé que le Secrétariat élabore une stratégie de mobilisation des ressources afin de mobiliser des fonds et de faciliter la mise en œuvre efficace des activités de la Convention. Si les Parties approuvent cette approche, le Secrétariat prendra en considération les besoins en ressources pour le programme ETIS et pour la base de données sur le commerce illégal lors de l'élaboration d'une telle stratégie de mobilisation des ressources.

Rapport du Comité permanent à la CoP19

43. Afin d'aider le Comité permanent dans son rapport à la CoP19, le Comité pourrait demander au Secrétariat de rédiger un rapport sur l'application des décisions 18.18 à 18.20 en son nom, en consultation avec la Présidente du Comité permanent, résumant les résultats de l'examen et les recommandations à soumettre pour examen par la CoP19.

Recommandations

44. Le Comité permanent est invité à :
 - a) examiner le rapport sur l'examen du programme ETIS ;
 - b) envisager de soumettre à la Conférence des Parties les propositions d'amendement du paragraphe 27 g) de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18), *Commerce de spécimens d'éléphant* figurant en annexe 3 du présent document ;
 - c) envisager de soumettre à la Conférence des Parties les propositions d'amendements de l'annexe 1 de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18), *Commerce de spécimens d'éléphant* figurant en annexe 4 du présent document qui comprend les amendements discutés aux paragraphes 32, 34, 35, 36 et 37 ci-dessus ;
 - d) envisager de soumettre à la Conférence des Parties les propositions d'amendements de la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP18), *Rapports nationaux*, figurant en annexe 5 du présent document ;
 - e) demander au Secrétariat, à TRAFFIC et au Groupe consultatif technique MIKE-ETIS, sous la supervision du sous-groupe MIKE-ETIS, de classer par ordre de priorité les recommandations des annexes 1 et 2 et de préparer un plan d'action chiffré pour la mise en œuvre des recommandations classées par ordre de priorité, à inclure dans le rapport à la CoP19 sur cette question ; et
 - f) demander au Secrétariat, sur la base du travail supplémentaire effectué comme indiqué au paragraphe e) ci-dessus, de rédiger des recommandations comme requis par la décision 18.20 au nom du Comité et en consultation avec la Présidente du Comité permanent, pour examen à la CoP19.

Examen du programme ETIS

RAPPORT DE SYNTHÈSE : EXAMEN DU PROGRAMME ETIS

Aperçu et structure du rapport

1. Le présent résumé analytique a été rédigé par le spécialiste de la gouvernance et des processus opérationnels, avec la contribution du spécialiste de la gestion des données et de l'analyse statistique (ci-après dénommés indifféremment « les consultants » ou « l'équipe d'examen d'ETIS »). Il vise à rassembler les principaux résultats et observations, les recommandations et les conclusions de l'examen d'ETIS à un haut niveau, dont les détails sont présentés dans les sections suivantes de ce rapport.
2. Conformément au cahier des charges et au rapport de démarrage détaillant la méthode et l'approche de l'examen du programme ETIS, le spécialiste de la gouvernance et des processus opérationnels a intégré le rapport sur les statistiques produit par le spécialiste de la gestion des données et de l'analyse statistique, sur les aspects techniques du cadre analytique du programme ETIS. Pour référence, le rapport statistique figure dans son intégralité en [annexe M](#) du rapport.

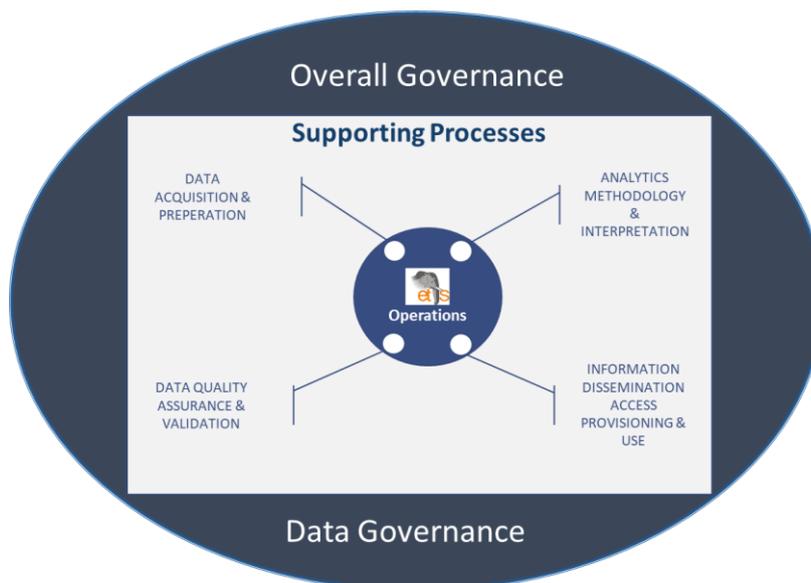
Objectif et portée de l'examen

3. L'examen du programme ETIS a été recommandé par le Comité permanent de la CITES. Son cahier des charges (voir annexe A) a été officiellement adopté à la 70^e session du Comité permanent (SC70, Sotchi, octobre 2018) (voir [SC70 SR](#) et [SC70 Com. 15](#)). Par la suite, à la CoP18, les Parties ont adopté les décisions 18.18-18.20 avec d'autres instructions relatives à cet examen.
4. Conformément aux décisions 18.19 et 18.20, les Parties ont chargé le Secrétariat de faire le point sur toute recommandation émanant de cet examen et de faire rapport au Comité permanent à sa 73^e session (SC73) pour qu'il examine ensuite les conclusions et recommandations qui y figurent afin de formuler des recommandations pour examen à la 19^e session de la Conférence des Parties (CoP19). Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19, la 73^e session du Comité permanent (SC73) a été reportée et tenue en ligne. L'ordre du jour réduit de la SC73 ne comprenait pas l'examen du programme ETIS, qui pourrait être abordé à la 74^e session du Comité permanent prévue avant la CoP19.
5. Il convient également de noter la décision 18.21 demandant au Secrétariat de préparer une proposition pour examen par le Comité permanent, sur les approches possibles pour assurer la pérennité financière et opérationnelle des programmes MIKE et ETIS.
6. Depuis sa création, ETIS n'a pas fait l'objet d'évaluation formelle « de bout en bout ». Seules ont été entreprises quelques améliorations et révisions progressives de la structure de la base de données, du modèle statistique, des ajustements en fonction des biais, du code base R d'ETIS et des rapports analytiques à la CITES sur le commerce illégal de l'ivoire.
7. Reconnaisant l'importance d'une plus grande efficacité, de synergies plus fortes avec d'autres programmes (y compris, dans la mesure du possible, des liens avec MIKE) et de la nécessité de réduire la duplication des efforts pour mieux répondre aux besoins des Parties à la CITES, l'examen aborde trois questions principales :
 - a. Le programme ETIS fonctionne-t-il de manière appropriée, transparente et justifiable ?
 - b. Les Parties à la CITES sont-elles mobilisées de manière appropriée ?
 - c. Le programme ETIS produit-il des analyses fiables d'un point de vue scientifique et pouvant être utilisées dans les processus décisionnels de la CITES conformément aux dispositions de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) ?

Méthode et approches de l'examen

8. Le présent rapport aborde les exigences et les préoccupations liées à l'examen d'ETIS selon trois piliers :
- gouvernance globale, gouvernance de l'information, processus de soutien et durabilité d'ETIS ;
 - gestion des données (y compris l'acquisition et la préparation des données) ; gestion et validation de la qualité des données ; diffusion, contrôle et utilisation des informations ;
 - méthode d'analyse, code de programmation et interprétation des analyses.

Figure 1 : Construction de la gouvernance globale



9. Les consultants ont mené l'examen en utilisant une approche participative et axée sur l'utilisation, basée sur les questions fournies dans le cahier des charges, et avec une matrice d'évaluation organisée selon un sous-ensemble de critères d'évaluation du PNUE : pertinence stratégique, efficacité, efficacité, durabilité et impact. Cette matrice (voir le tableau 6) décrit les principales questions d'évaluation et les sources de données.
10. L'examen a été exécuté en quatre phases méthodologiques : a) l'étape de démarrage et l'analyse préliminaire des documents ; b) l'étape de définition de l'état actuel/d'établissement des faits, incluant des consultations à distance ; c) l'étape de définition de l'état futur, incluant l'analyse des options et l'analyse des lacunes ; et d) le rapport.
11. Des méthodes mixtes ont également été employées pour collecter et recouper les données provenant de différentes sources, y compris une analyse des documents, des entretiens semi-structurés, une observation directe et un examen pratique du code. Cette approche a soutenu l'élaboration de résultats fiables et fondés sur des données probantes, qui à leur tour ont permis l'élaboration de conclusions perspicaces et validées et de recommandations prospectives.
12. Les consultants ont examiné plus de 70 documents, publications, présentations, résolutions de la CoP et rapports qui leur ont été fournis au début de la mission, les analysant et considérant systématiquement les informations liées aux questions d'évaluation. De nombreux autres documents ont été collectés, lus et discutés au cours de l'examen du programme ETIS.
13. Entre le 25 juin 2020 et le 24 novembre 2020, les consultants ont mené 41 entretiens en ligne avec plus de 50 personnes pour recueillir des données, dont 9 entretiens avec des membres du personnel du Secrétariat CITES, 11 avec le personnel actuel de TRAFFIC, 2 avec d'anciens membres du personnel de TRAFFIC, 3 avec des membres du Groupe consultatif technique (GTC), 1 avec l'ancien président du sous-groupe MIKE-ETIS et enfin, des consultations approfondies avec 15 Parties.

14. Lors de la collecte de données, l'équipe de l'examen d'ETIS a rencontré un certain nombre de difficultés et de revers qui étaient principalement liés à la disponibilité des principales parties prenantes dans une période critique en raison de la pandémie de COVID-19. D'autres retards dans la réception des documents demandés sont survenus au cours de l'examen coïncidant avec une intense période de préparation du lancement d'ETIS Online. Le spécialiste de la gestion des données et de l'analyse statistique a rencontré des problèmes lors de l'exécution du code fourni aux Parties sur GitHub (également rencontré par un membre du Groupe consultatif technique). Ce qui précède a contribué à la prolongation du calendrier de l'examen ETIS, qui a été encore amplifiée par un long cycle d'examen de plus de six mois, par opposition aux trois semaines envisagées et énoncées dans le rapport initial.

Principales questions, observations et conclusions – Approche opérationnelle et de gouvernance actuelle d'ETIS

15. Les principales questions, observations et constatations notées ci-dessous sont étayées par les constatations détaillées de la section quatre du rapport complet. Il est également fait référence au graphique figurant en annexe B du rapport complet présentant « [ETIS en bref](#) »⁴.

Gouvernance

16. D'après les principaux piliers du concept de gouvernance du programme ETIS (voir figure 1 ci-dessus et [section quatre](#) du rapport complet pour des conclusions détaillées), et la totalité des documents examinés, y compris les communications du Comité permanent et la correspondance officielle des Parties (et les réponses qu'elles contiennent), ainsi que les consultations des parties prenantes, il a été constaté que les mécanismes décisionnels sont efficaces, fortement participatifs et fondés sur la recherche d'un consensus ; le compromis étant que son efficacité et sa réactivité globales sont quelque peu entravées et non « légères ». En général, l'obligation de rendre des comptes est bien définie et les responsabilités sont respectées, mais pas de manière systématique, principalement en raison du manque de capacités.
17. Bien qu'il soit perçu que la transparence pourrait être améliorée, le Secrétariat CITES et TRAFFIC ont fourni directement toutes les informations pertinentes liées aux aspects opérationnels et de gouvernance d'ETIS. Les demandes d'informations, d'explications et de précisions des Parties sont traitées avec diligence et en profondeur. Le délai de réponse aux préoccupations des Parties est raisonnable compte tenu des contraintes de capacité et des priorités concurrentes des autres activités de la CITES et de TRAFFIC.
18. En l'absence d'indicateurs clés de performance clairement définis, les résultats du programme ETIS sont évalués indirectement à travers ses rapports aux CoP, les décisions et recommandations des Parties qui en résultent et la mesure dans laquelle elles sont mises en œuvre, ainsi que la documentation technique clé, les examens techniques informels parallèles réalisés par les membres du Groupe consultatif technique et les consultations des parties prenantes. Du point de vue du processus, en tant que système de base visant à fournir les données et analyses requises pour soutenir le mécanisme de respect des Plans d'action nationaux pour l'ivoire (PANI), ETIS fonctionne bien sur la base des données disponibles, mais le processus relatif aux PANI devrait aussi être explicitement et constamment informé par des interactions et des consultations avec d'autres agences et spécialistes, comme l'indique l'annexe 3, étape 1 b) de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18), *Commerce de spécimens d'éléphants*.
19. Certaines Parties sont préoccupées par le fait qu'une ONG gère et coordonne ETIS, car elle joue également un rôle de plaidoyer dans sa programmation, ce qui peut introduire des biais implicites dans ses activités de soutien dans le cadre d'ETIS. Il ne fait cependant aucun doute que TRAFFIC s'est engagé à préserver les populations d'éléphants, à réduire le commerce illégal d'ivoire et d'autres spécimens, et à préserver la biodiversité en général. L'analyse globale est axée sur les données et est essentiellement quantitative. De plus, l'analyse des données est soutenue par une connaissance approfondie du domaine et des informations qualitatives associées. Après avoir examiné tous les documents disponibles, la correspondance (y compris les réponses aux préoccupations des Parties) et un grand nombre de conversations et d'entretiens avec les intervenants de TRAFFIC et d'ETIS, et d'après la totalité des informations et des données analysées dans le cadre de l'examen, les consultants estiment que TRAFFIC est objectif dans son utilisation des données disponibles, son approche analytique, ses observations et ses recommandations, ce qui est supervisé par le Groupe consultatif technique et le Secrétariat.

⁴ Contenu rédigé par Thea Carroll (coordinatrice CITES MIKE) et validé et révisé par Camillo Ponziani (spécialiste de la gouvernance et des processus opérationnels).

20. Conformément à la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18), *Commerce de spécimens d'éléphants*, le Comité permanent a établi un groupe consultatif technique selon le [mandat](#) défini afin d'assurer la supervision technique du programme de Suivi de l'abattage illégal des éléphants (MIKE) et du Système d'information sur le commerce des éléphants (ETIS). Pour que le Groupe consultatif technique soit efficace dans son rôle de supervision, les deux principaux domaines dans lesquels il doit avoir une expertise technique lui permettant de donner des conseils sur les questions ETIS sont l'analyse statistique et le commerce illégal des espèces sauvages. En ce qui concerne le domaine de l'analyse statistique, deux experts chevronnés ont été nommés au Groupe consultatif technique en tant que statisticiens pour répondre au besoin d'analyse et de supervision statistiques. De plus, pour assurer une meilleure couverture de l'autre domaine, le Secrétariat CITES, en consultation avec TRAFFIC, proposera au Comité permanent des spécialistes du commerce illégal d'espèces sauvages dont l'un pourrait devenir membre du Groupe consultatif technique. Le Groupe consultatif technique doit inspirer confiance aux Parties en veillant à ce que tous les rapports et les résultats analytiques soient examinés et validés par un groupe indépendant. Cette personne apporterait son expertise à la place de l'ancien directeur d'ETIS (M. Tom Milliken) qui a pris sa retraite et ne fait plus partie de TRAFFIC. Entre-temps, la nouvelle analyste interne de TRAFFIC, Mme Sharon Baruch-Mordo, apporte une expertise statistique dans le domaine de la faune et de la flore sauvages et, avec le temps, pourrait remplir le rôle du précédent directeur d'ETIS sur ce sujet.

Processus de soutien

21. Du point de vue des processus opérationnels, l'examen d'ETIS a été en quelque sorte une cible mouvante, car d'importants changements ont déjà été introduits ou sont en cours, et répondront aux préoccupations soulevées par les Parties concernant les processus de soutien, et d'autres développements ont eu lieu au cours du long cycle d'examen et pourraient ne pas être entièrement pris en compte dans le présent document⁵. La plateforme [ETIS Online](#) récemment lancée comprend des fonctionnalités qui rendront la soumission et la validation des données par les Parties beaucoup plus fiables, notamment en ce qui concerne la validation des pays impliqués dans une saisie enregistrée par le pays de « découverte » (pays signalant la saisie). Dans ce cas, le processus a été amélioré grâce à l'automatisation. De plus amples détails sont présentés dans la section quatre du rapport général.
22. La documentation technique disponible sur ETIS est vaste et complète mais n'est ni organisée ni publiée de manière cohérente. Les informations pertinentes sur le sujet devraient être rassemblées dans un document unique. Les mises à jour des documents d'accompagnement retardent parfois la mise en œuvre et ne font pas l'objet d'un véritable contrôle de version. La gestion des connaissances est essentielle pour inspirer confiance dans les processus de soutien et dans la manière dont les données et les informations sont gérées et obtenues.
23. La formation est l'un des domaines clés que TRAFFIC peut améliorer à l'avenir. Dans le passé, TRAFFIC a élaboré des publications et des présentations. Par exemple, TRAFFIC a indiqué qu'il a produit un ensemble de modules de formation, qui a été traduit en 15 ou 16 langues ; ainsi qu'une présentation PPT d'une heure à un atelier de trois jours qui décrit le processus de bout en bout et les champs de données d'ETIS pour la saisie des formulaires. Toutefois, il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur la formation en ligne qu'elle soit passive (enregistrée) ou active (programmée et participative), surtout en ce qui concerne la nouvelle version de l'ETIS Online.
24. La communication à tous les niveaux est un domaine dans lequel le programme ETIS peut s'améliorer et constituerait la marque de l'optimisation des processus. Une communication ciblée, opportune, fréquente, proactive et réactive des changements et développements nouveaux et à venir, ainsi qu'un rappel régulier des concepts et processus clés sont essentiels. Par exemple, il n'est pas bien compris que TRAFFIC n'ait pour mission que de communiquer ce que les données montrent, et non de prendre des décisions, comme cela est clairement le cas en ce qui concerne le processus relatif aux PANI figurant en annexe 3 de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP16), *Commerce de spécimens d'éléphants*. Ce malentendu peut réduire la confiance dans la mission de TRAFFIC : tirer parti de son expertise dans le domaine, de ses informations et de ses connaissances analytiques pour formuler des suggestions et des observations sur les causes et les effets afin que le Secrétariat CITES puisse les évaluer et formuler des recommandations, ou des actions correctives constructives pour les Parties et les parties prenantes, le cas échéant, afin de gérer et de combattre le commerce illégal de l'ivoire.

⁵ Il est important de noter que la phase d'établissement des faits de l'examen du programme ETIS s'est terminée en novembre 2020 et que plusieurs développements importants, lorsqu'ils sont mentionnés explicitement, sont également reflétés dans le présent rapport jusqu'en mars 2021.

25. Étant donné que, dans certains cas, les organes de gestion CITES n'ont pas de responsabilités en matière de saisie d'ivoire et ne sont pas toujours habilités à effectuer des saisies en tant qu'organe chargé de l'application des lois, ils doivent, pour valider les saisies, contacter les douanes, la police ou tout autre organisme chargé de l'application des lois et de la lutte contre la fraude dans le pays concerné. L'exploitation de la technologie mobile pour mettre ETIS Online à la disposition des agents sur le terrain pourrait permettre d'améliorer la qualité des données, le sentiment d'autonomie des agents sur le terrain et l'efficacité de l'utilisation des ressources.

Durabilité

26. L'incohérence et l'incertitude des financements empêchent de progresser vers les objectifs fixés pour ETIS, d'améliorer la fonctionnalité d'ETIS et d'assurer sa fiabilité. Par conséquent, une planification constructive et logique à long terme n'est pas possible ; la planification est plutôt à court terme et réactive, en fonction des fonds disponibles et de leur destination.
27. Les examens, évaluations et appréciations indépendants et formalisés par des tiers sont impératifs pour l'amélioration continue d'une pratique/discipline/programme et la justification des fonds de soutien. L'approbation et le financement du présent examen en sont un exemple parfait. En fait, cet examen répond aux préoccupations des Parties concernées et à une demande ultérieure du Comité permanent.
28. En novembre 2020, la Secrétaire général de la CITES a fait savoir aux consultants que le positionnement d'ETIS au sein de l'unité Sensibilisation et projets – dans le cadre du réalignement organisationnel envisagé à l'époque – pourrait offrir de nouvelles possibilités, par le biais de la recherche de fonds collective, de faire progresser la durabilité financière en plaçant sous une même bannière les initiatives ayant des besoins et des exigences similaires. Ce potentiel devrait être exploré plus avant, car il est crucial de prévoir le financement minimal requis pour soutenir le programme au cours des prochaines années.
29. L'implication potentielle des externalités sur la durabilité d'un programme doit être considérée avec diligence dans une perspective de gestion des risques. L'un de ces risques s'est déjà matérialisé au cours de la pandémie de COVID-19. Cet événement n'a pas seulement provoqué des reculs historiques dans le domaine de la santé mondiale, mais a également déclenché une série d'effets d'entraînement dégénératifs, tels que le mandat et la priorité politiques, la situation économique et le discours social, pour n'en citer que quelques-uns, qui auront tous des répercussions sur le maintien de ce programme et la hiérarchisation du financement minimal requis pour les opérations quotidiennes. Les conséquences doivent être prises en compte de manière systématique afin de hiérarchiser les activités et l'allocation des ressources.
30. Une connaissance approfondie du commerce illégal/légal des espèces sauvages est essentielle et l'ancien directeur d'ETIS a joué un rôle déterminant dans l'apport d'une expertise en la matière. En outre, les relations établies avec les Parties au fil des décennies ont été primordiales pour promouvoir un dialogue ouvert et une coopération renforcée, d'où l'importance cruciale de la durabilité du programme ETIS. Le vide entraîné par son départ à la retraite pourrait potentiellement créer un écart important à l'avenir, s'il n'est pas géré avec soin.

Gouvernance des données

31. ETIS est un système centré sur les données. Une pratique établie de gouvernance des données est fondamentale pour définir des politiques en matière de données et un cadre décisionnel pour leur gestion. La gouvernance des données n'est définie ou référencée dans aucun des documents examinés. Un régime de gouvernance des données bien établi inspire confiance dans les pratiques de gestion des administrateurs des données que sont TRAFFIC et le Secrétariat de la CITES.
32. Le paragraphe 27 g) de la résolution Conf. 10.10 (Rev CoP18), *Commerce de spécimens d'éléphants*, décrit la propriété des données comme suit : « ... les données détaillées sur des cas individuels de saisies, sur les cas de mortalité d'éléphant ou sur l'application de la loi soumises à MIKE appartiennent à ceux qui ont fourni ces données respectives et qui sont, dans la majorité des cas, des Parties à la CITES ; toutes les données relatives à une Partie à la CITES seront accessibles à cette Partie et aux membres du Groupe technique consultatif de MIKE et ETIS à des fins d'information et pour examen, mais elles ne seront pas communiquées à tierce partie sans l'assentiment de la Partie concernée ; les données peuvent aussi être communiquées aux consultants sous contrat (par exemple des statisticiens) et autres chercheurs (par exemple sous-groupes MIKE-ETIS approuvés de collaboration à la recherche) en vertu d'accords de non-divulgaration appropriés ;... ». En outre, toute modification des éléments de données

associés à un enregistrement soumis doit être confirmée par la Partie avant d'être considérée comme la version officielle de l'enregistrement. L'examen constate que TRAFFIC assure le suivi avec un organisme officiel pour valider les données comme il se doit.

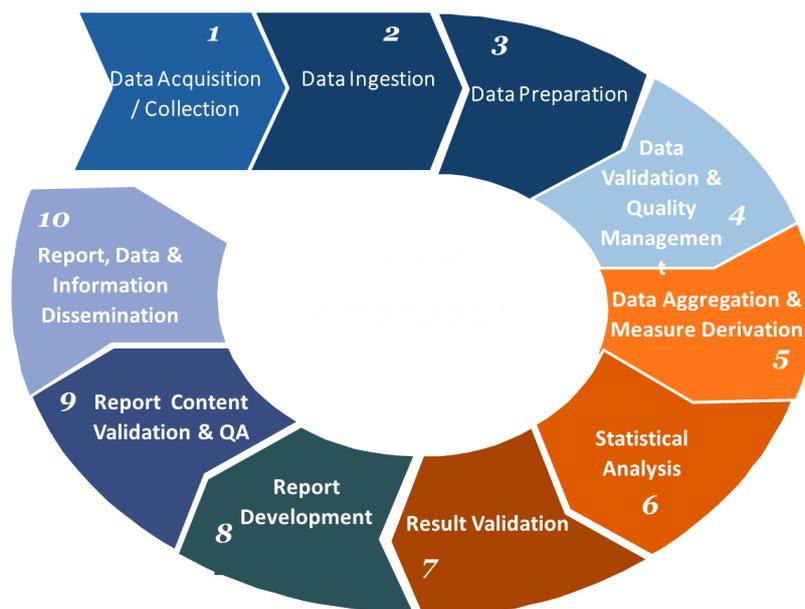
33. Actuellement, les données ETIS ne peuvent pas être partagées avec d'autres entités telles que l'ONU DC, l'entité des Nations unies qui effectue l'examen du commerce illégal. Les politiques de partage des données ainsi que les dispositions relatives à l'accès aux données contenues dans les résolutions pertinentes doivent être affinées pour tirer parti des synergies potentielles en exploitant les connaissances et l'expérience d'autres agences établies et fiables telles que l'ONU DC, le cas échéant.
34. Les données pertinentes sur les saisies transmises par d'autres ONG sont exploitées par TRAFFIC le cas échéant. En cas de divergence entre les données reçues et les données officielles des agences gouvernementales, ce sont ces dernières qui sont retenues. Toutefois, dans certains cas, TRAFFIC assure un suivi auprès de l'agence gouvernementale pour effectuer un rapprochement. Si les cas sont validés par les agences gouvernementales, les données de saisie seront enregistrées comme données officielles dans ETIS.
35. ETIS Online n'enregistre pas les informations sensibles d'identification personnelle (IPI – *Personally Identifiable Information*) telles que le nom du contrevenant, mais les IPI non sensibles telles que la nationalité du contrevenant sont enregistrées. Même s'il est interdit à TRAFFIC de partager les données avec d'autres organisations telles que les ONG, tout système centré sur les données justifie une politique de confidentialité bien informée qui énumère explicitement toutes les informations sensibles et non sensibles enregistrées et/ou utilisées.

Gestion des données

Acquisition et préparation des données :

36. Les données et informations ETIS peuvent être classées comme suit :
 - enregistrements de saisie ;
 - données subsidiaires (complémentaires) ;
 - variables et mesures dérivées et résultats analytiques (courbes de tendance et graphiques) ;
 - informations complémentaires : journaux d'audit, tous les documents connexes, c.-à-d. les procédures opérationnelles normalisées (SoP – *standard operating procedures*), les publications, la correspondance officielle, les supports de formation, etc.
37. Le cycle de vie des données ETIS est décrit dans la figure 2 ci-dessous. Le processus initial du cycle de vie des données est l'acquisition et la collecte des données. Les données des saisies sont collectées et enregistrées par plusieurs moyens, notamment des formulaires en ligne, des modèles Excel de téléchargement pour les lots de données de saisies et tous les autres formats et formes de soumissions sur papier ou sur support informatique qui sont enregistrés dans ETIS par TRAFFIC. Les soumissions actuelles d'enregistrements utilisent ETIS Online (depuis son lancement) pour saisir chaque enregistrement au moyen de formulaires interactifs ou d'un téléchargement par lots de modèles Excel. La soumission en ligne est la méthode la plus efficace car elle permet d'appliquer les règles d'édition et de validation en ligne d'ETIS au niveau des champs, et c'est la méthode que le Secrétariat CITES et TRAFFIC préconisent comme meilleure pratique. Il est prévu qu'ETIS Online devienne le principal moyen et mécanisme de soumission des enregistrements de saisie par les Parties. En mars 2021, malgré les multiples efforts déployés par TRAFFIC pour encourager la soumission de données sur le portail, l'adhésion n'a pas été significative. L'internalisation et l'utilisation d'ETIS Online doivent être encouragées et promues.

Figure 2 : Cycle de vie des données ETIS



38. Des données subsidiaires sont acquises par TRAFFIC, comme Transparency International pour l'indice de perception de la corruption (CPI – *Corruption Perception Index*), ou il s'agit de mesures dérivées, comme le score moyen du marché (*Mean Market Score*), qui sont basées sur des données acquises par TRAFFIC par l'intermédiaire d'études du marché, d'ONG et d'autres sources durables. Cet ensemble de données est exploité soit directement dans la modélisation statistique, soit indirectement comme données et informations complémentaires pour expliquer les résultats de l'analyse typologique. Ces deux utilisations sont appropriées et significatives pour soutenir l'analyse du commerce illégal de l'ivoire avec son ensemble clairsemé et de petite taille de données sur les saisies. Cependant, la source et l'utilisation de cet ensemble de données étant source de préoccupation pour les Parties, le Groupe consultatif technique devrait jouer un rôle plus actif pour assurer l'applicabilité et la pertinence des données subsidiaires, et une explication plus complète, plus approfondie et plus claire des données subsidiaires utilisées par TRAFFIC devrait être fournie aux Parties, y compris l'accès à ces données.
39. Une fois que les données sont enregistrées par ETIS et stockées dans la base de données ETIS, elles sont préparées en appliquant des règles de gestion de la qualité des données, d'enrichissement et de transformation avant d'être utilisées dans la phase d'analyse. En aval du cycle, lors de l'enregistrement des données, les lacunes en matière de qualité, de crédibilité et de richesse sont traitées par l'application d'une méthode statistique, le modèle bayésien hiérarchique. La préparation des données prend du temps et, lorsqu'il s'agit de prévoir cette activité, TRAFFIC suit de bonnes pratiques. Bien sûr, il est toujours possible d'améliorer les choses, mais comme pour tous les processus de gestion des données, une fois le niveau de maturité approprié atteint, l'accroissement de la valeur par rapport au temps et aux ressources alloués peut ne pas être justifié, compte tenu des contraintes de ressources et de financement.

Gestion de la qualité des données et validation :

40. L'efficacité des analyses et la crédibilité de leurs résultats dépendent directement de la qualité des données utilisées. La gestion de la qualité des données est appliquée tout au long du cycle de vie des données. L'application la plus importante des protocoles de gestion de la qualité des données se situe en amont du cycle, lors de l'acquisition des données et de l'intégration dans le système de base de données, où la plupart des efforts doivent être concentrés.
41. Le premier contrôle de la qualité des données dans le cycle a lieu lors de l'enregistrement des données dans ETIS, par des règles de validation des données au niveau des champs telles que la sélection par liste, des règles de modification du type de données et des règles complexes à champs multiples. Par la suite, il existe un certain nombre (19) de règles de scripts R exécutables plus complexes et autonomes qui peuvent être exécutées à la demande par l'administrateur du système ETIS pour identifier les anomalies. Si un problème de qualité des données est détecté par l'exécution d'une règle particulière, l'administrateur du système prend alors les mesures appropriées pour résoudre le problème. Cet ensemble de règles est

complet et fournit le niveau correct de gestion de la qualité des données avant que celles-ci ne soient utilisées dans la phase d'analyse.

42. Les informations et les données sont validées plus loin dans le cycle pour valider les résultats de la phase d'analyse et de la phase de rapport final. La validation dans ces phases est contextuelle par rapport aux validations précédentes qui sont plus mécaniques.

Gestion de la base de données et du système :

43. Les pratiques actuelles d'ETIS en matière de gestion des changements de système et de gestion des versions devraient être plus fiables et plus formelles. Les meilleures pratiques consistent à enregistrer les demandes de modification émanant de toutes les parties prenantes et à leur attribuer un niveau d'« importance ». La liste des demandes de changement devrait être revue chaque année avec le Groupe consultatif technique avant de passer par le sous-groupe MIKE-ETIS, qui ferait alors des recommandations sur les priorités de mise en œuvre des changements du système pour l'année suivante, en tenant compte de l'enveloppe financière disponible. Le plan de mise en œuvre des changements du système, y compris son calendrier, doit être communiqué à toutes les parties prenantes. Les changements à mettre en œuvre cette année-là doivent être traités comme une seule version pour développer, tester, mettre à jour les documents d'accompagnement et produire du matériel de formation comme l'exige TRAFFIC. L'équipe de l'examen reconnaît les contraintes de financement et de capacité. Elle recommande donc que les dispositions requises soient suivies dans la mesure du possible, et que cela soit reconnu par le Secrétariat de la CITES et TRAFFIC.
44. ETIS offre une fonctionnalité complète de journal d'audit. Toute action (CRUD – *create, read, update, delete* : création, lecture, mise à jour, suppression) sur les données est enregistrée à la fois au niveau du système par le système de gestion de base de données (DBMS – *Database Management System*) et au niveau de l'application avec la fonctionnalité de rapport.
45. La conservation d'instantanés de la base de données est utile à des fins telles que les audits, les rapports et les analyses d'une période à l'autre. L'équipe de support ETIS crée fréquemment des instantanés de la base de données, ce qui constitue une bonne pratique. De plus, chaque version d'un rapport publié est basée sur un instantané de la base de données ETIS sur laquelle reposent les analyses associées. Cette pratique permet de régénérer les mêmes résultats lorsque le code base d'un cycle de rapport est réexécuté par une autre partie prenante sur l'instantané de la base de données associée.

Diffusion de l'information et des données et contrôle d'accès :

46. L'octroi de l'accès à des utilisateurs est un processus manuel et gourmand en ressources qui devrait être comptabilisé. Le Secrétariat CITES devrait mettre en place les capacités nécessaires au sein de l'organisation pour aider aux tâches d'octroi d'accès qui sont actuellement entièrement gérées par TRAFFIC. TRAFFIC devrait discuter avec le Secrétariat CITES des spécificités du flux de travail relatif au contrôle de l'accès afin de déterminer la répartition appropriée des responsabilités.
47. Les Parties ont accès au code base R des analyses mais pas aux données détaillées nécessaires pour exécuter les scripts R. Au mieux, les Parties peuvent parcourir le code ligne par ligne et, en liaison avec les annotations associées, essayer de comprendre comment la préparation des données et la modélisation statistique sont mises en œuvre. Le Comité permanent devrait envisager de recommander que les Parties donnent accès à toutes les données pour permettre l'exécution du code base R des analyses publiées.
48. ETIS doit disposer d'une politique de partage des données communiquée officiellement pour être traitée dans le cadre de la gouvernance des données. Les accords de partage des données doivent correspondre à cette politique. Un exemple d'accord de partage de données est le mémorandum d'entente négocié par TRAFFIC en collaboration avec le Secrétariat CITES et l'Organisation mondiale des douanes, qui prévoit un échange annuel de données sur les saisies. Les données de l'Organisation mondiale des douanes constituent un sous-ensemble des données ETIS, car certaines saisies sont effectuées par la police et d'autres par les autorités chargées des espèces sauvages dans les parcs nationaux. TRAFFIC pourrait isoler toutes les saisies effectuées par les autorités douanières sur une base annuelle et les partager avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD).
49. Comme indiqué dans le document [CoP18 Doc. 69.1 Addendum](#), il existe un rapport annuel sur le commerce illégal d'espèces sauvages qui inclut le commerce illégal d'ivoire. Il fait double emploi avec le

rapport ETIS, ce qui peut entraîner des problèmes de double déclaration, comme cela a été constaté dans un cas documenté impliquant la Turquie. Lors des entretiens avec certains organes de gestion et avec le personnel du Secrétariat CITES, cette préoccupation n'a pas été soulevée comme un problème majeur. Dans sa prochaine proposition au Comité permanent, le Secrétariat CITES pourrait envisager de proposer des amendements aux dispositions relatives à l'accès aux données dans les résolutions pertinentes, c.-à-d. la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) et la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP18) pour faciliter le partage des données afin de répondre à cette préoccupation. Cela pourrait faciliter un rapprochement automatique ou manuel entre les données ETIS et les données annuelles sur le commerce illégal. En parallèle, le Secrétariat CITES pourrait publier des orientations pour veiller à ce que l'organe de gestion de chaque pays saisisse et rapproche les données des deux rapports, comme certains le font déjà. Les dates limites de soumission des deux rapports sont différentes, le 31 mars pour ETIS et le 31 octobre pour le rapport annuel sur le commerce illégal. Par conséquent, le rapprochement doit considérer la « date de la saisie des spécimens » comme un attribut clé pour le rapprochement. Les Parties pourraient également envisager d'harmoniser les dates de rapport – toutes deux le 31 octobre – tout en reconnaissant que cela pourrait avoir des conséquences sur l'analyse ETIS et la capacité à produire des rapports réguliers, car les données ne seront reçues que sept mois plus tard chaque année.

50. Selon le processus actuel établi, le rapport est d'abord examiné par le Groupe consultatif technique, puis soumis au Secrétariat conformément aux délais de soumission des documents du Comité permanent et de la CoP (90 ou 150 jours avant, respectivement). Pendant ce temps, les Parties ont la possibilité de transmettre au Secrétariat CITES des commentaires sur le rapport. Les Parties consultées au cours de l'examen d'ETIS ont relevé un point récurrent, à savoir qu'elles avaient été prises au dépourvu juste avant une session du Comité permanent, notamment en ce qui concerne le scénario dans lequel les Parties étaient impliquées. Le lancement d'ETIS Online ajoute une nouvelle couche de transparence puisque les données et les rapports détaillés sur les pays sont désormais accessibles en ligne, y compris tous les enregistrements dans lesquels les Parties ont été impliquées.

Méthode analytique

51. Pour un organe de gestion CITES moyen et non-expert, il existe une difficulté inhérente à comprendre les fondements de la méthode statistique. Le modèle statistique est unique, ce qui ne facilite pas sa compréhension. Aucune analyse similaire n'a été mise au point dans le cadre d'une autre analyse équivalente des données sur le commerce illégal d'espèces sauvages. L'ensemble de l'approche et de la modélisation statistique visant à tenir compte des différents biais est donc fait sur mesure. Plusieurs documents ont été produits pour fournir une explication simplifiée⁶ du comment et du pourquoi de la méthode choisie.
52. La méthode de base a fait l'objet d'un examen par les pairs et a été adaptée aux nouvelles informations tout en répondant à un examen minutieux. TRAFFIC n'a reçu aucun retour négatif par les canaux académiques officiels sur l'approche de la modélisation statistique⁷. En outre, les deux statisticiens du Groupe consultatif technique ont procédé à un examen informel de la méthode statistique et n'ont pas trouvé de problèmes majeurs⁸.
53. Le code permettant de préparer, d'analyser et de présenter les données ETIS est contenu dans 38 scripts R distincts. Ceux-ci ont été développés à l'origine dans le cadre du projet 17-020 de l'Initiative Darwin en collaboration avec l'Université de Reading au cours de la période 2009-2013, et beaucoup d'entre eux servent de scripts utilitaires pour la préparation des données ainsi que la représentation et les diagnostics du modèle et n'apparaissent pas dans la publication scientifique ; au lieu de cela, des agrégats de données servant à la modélisation sont fournis avec quelques scripts du modèle. Depuis lors, l'analyse ETIS a été révisée et le code R adapté au cours du temps ; un ensemble de scripts R a été publié pour la première fois sur GitHub le 17 août 2019 ; il s'agit du code R utilisé pour transformer les données ETIS en résultats pour le rapport de la CoP18.

⁶ Par exemple, [Understanding ETIS](#) par TRAFFIC fournit une introduction utile ainsi qu'une vue d'ensemble du contexte qui soutend ETIS et de la façon dont l'analyse est menée.

⁷ Selon les consultations tenues lors de l'examen, ceci est reflété dans « Underwood FM, Burn RW, Milliken T (2013) Dissecting the Illegal Ivory Trade : An Analysis of Ivory Seizures Data. PLoS ONE 8(10) : e76539. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0076539> », l'un des articles les plus téléchargés du site Web des statisticiens.

⁸ L'examen informel effectué par les statisticiens du Groupe consultatif technique MIKE-ETIS en 2019 a encouragé l'examen d'autres méthodes sur la façon d'ajuster les données ETIS en fonction des biais, en utilisant une sélection différente de covariables ou en utilisant d'autres méthodes plutôt que des covariables. Dans la réponse des statisticiens à l'examen interne de l'étude ETIS, il a été noté que de nouvelles approches pourraient être envisagées à l'avenir.

54. Étant donné que le modèle ne fonctionne pas bien lorsque le nombre de saisies est faible, l'analyse ETIS ne considère pas l'expérience d'un pays de manière isolée mais examine toutes les transactions enregistrées pour l'analyse. En raison de la rareté des données, les méthodes d'inférence fréquentiste et bayésienne sont utilisées et permettent les inférences sur un échantillon de petite taille. Le modèle utilisé pour l'estimation des poids est le modèle fréquentiste (modèle linéaire). Cette approche est fiable et appropriée pour le cas d'utilisation d'ETIS.
55. Il y a une discussion de longue date au sein du Groupe consultatif technique MIKE-ETIS pour intégrer d'autres ensembles de données connexes⁹. Cependant, il est beaucoup plus difficile de faire correspondre la population d'éléphants et le nombre d'éléphants tués illégalement à l'ivoire illégal entrant sur le marché en raison du laps de temps écoulé, et cela n'est donc pas réalisable.
56. Le modèle est sensible à l'application uniforme de la définition de la saisie. Des divergences quant à la manière dont les Parties définissent ce qu'est une saisie et, par conséquent, les données qu'elles déclarent, ont été observées.
57. Il n'existe pas de recueil complet d'instructions décrivant la méthode et les hypothèses de modélisation scientifique/statistique à l'appui et figurant dans un seul document (c.-à-d. une mise à jour globale unique des procédures opérationnelles normalisées). Il y a un certain nombre de sections dans les procédures opérationnelles normalisées qui fournissent des explications sur divers aspects de la méthode et des processus de gestion des données qui peuvent être utiles pour permettre aux Parties et à toutes les parties prenantes d'avoir une meilleure compréhension de la façon dont les données sont gérées et comment les modèles statistiques sont exécutés. Afin de prendre des décisions éclairées, le Groupe consultatif technique devrait à l'avenir avoir accès aux procédures opérationnelles normalisées, au code base, et à tous les autres documents de soutien d'ETIS.

Analyse – Interprétation :

58. L'analyse qualitative est aussi importante que l'analyse quantitative ; toutefois, l'analyse qualitative est plus subjective et nécessite une expertise approfondie du domaine. L'ancien directeur d'ETIS avait ces compétences grâce à ses connaissances étendues, à plusieurs décennies d'expérience et à un vaste réseau qui lui permettait d'acquérir des connaissances et des informations. Ces éléments ne sont pas facilement disponibles pour la personne qui le remplace.
59. Les variables d'entrée de l'analyse typologique sont uniquement constituées des résultats de l'analyse des tendances (c.-à-d. l'indice de transactions et de poids par classes de poids d'ivoire brut/travaillé). Les variables explicatives sélectionnées sont exploitées dans l'analyse qualitative pour l'interprétation de l'analyse typologique. Ces variables proviennent de sources externes telles que l'indice de perception de la corruption (CPI – *Corruption Perception Index*) ou sont des mesures dérivées des données de saisies de la base d'ETIS. Les explications sur la manière et la raison pour laquelle chaque variable est utilisée sont complètes, à l'exception du score moyen du marché (MMS – *Mean Market Score*) qui représente le commerce national de l'ivoire. La prise en compte du marché national de l'ivoire est controversée quant à la manière dont les données sont obtenues, et le calcul du MMS devrait être expliqué plus en détail. Pour plus de précisions sur le CPI et le MMS, se reporter à la section 6 du rapport statistique joint en annexe M.
60. La dépendance à l'égard d'une enquête sur le marché de l'ivoire est problématique car un certain nombre de Parties n'ont pas connaissance de la signification de cette enquête pour l'analyse. La documentation actuelle et les communications qui lui sont associées sont inadéquates et ne reflètent pas son importance et sa valeur dans l'interprétation.
61. La méthodologie ETIS, comme toutes les méthodes mathématiques et statistiques, présente certaines limites qui doivent être clairement expliquées aux Parties. Il s'agit notamment des implications des hypothèses et, en particulier, de l'hypothèse selon laquelle les données sont biaisées ; des limites associées à l'interpolation et à la modélisation effectuées lorsqu'il y a des lacunes dans les données (p. ex., les poids de l'ivoire) ; et des implications de l'utilisation de covariables et de l'effet de chaque covariable. Bien que tout modèle statistique ait ses propres limites, la cohérence interne devrait être respectée. À cet égard, il est nécessaire de clarifier les raisons pour lesquelles l'analyse des tendances et l'analyse typologique sont basées sur des données ajustées pour tenir compte des biais, alors que la

⁹ *Utilisation des ensembles de données détenus par le Groupe CSE/UICN de spécialistes de l'éléphant d'Afrique – Base de données sur les éléphants d'Afrique (nombre d'éléphants), MIKE (abattage illégal) et ETIS (commerce illégal) en un seul modèle.*

détermination des catégories prises en compte dans le processus relatif aux PANI repose sur des données non ajustées. En outre, des précisions sur les caractéristiques similaires prises en compte pour regrouper les pays par types (grappes) pour l'analyse typologique sont nécessaires, ainsi que des détails supplémentaires concernant l'analyse de sensibilité. Ces aspects techniques devraient être examinés et traités par TRAFFIC en consultation avec le Groupe consultatif technique.

62. Les consultations ont permis de constater que la plupart des Parties ne sont pas tellement préoccupées par la méthode d'analyse elle-même, car elle est scientifique, objective et complexe. Elles sont surtout préoccupées par l'interprétation et les ramifications. Le Secrétariat CITES et le Groupe consultatif technique MIKE-ETIS examinent, valident et suggèrent les modifications jugées nécessaires. Étant donné que TRAFFIC est l'auteur du rapport et qu'il sera tenu responsable de toutes les conclusions tirées, il est prudent que TRAFFIC reste la source faisant autorité pour le rapport final, avec une large contribution du Groupe consultatif technique et sous la signature du Secrétariat qui est responsable de la présentation des conclusions à la CoP.

Facteurs influençant la situation actuelle d'ETIS

La communication et la mobilisation opportunes et proactives n'ont pas été suffisamment soulignées

63. Lors du processus de consultation, un nombre impressionnant de Parties ont exprimé le besoin d'un délai suffisant pour examiner les conclusions et les affirmations du rapport ETIS avant les sessions de la CoP. Le respect d'un tel délai pourrait porter ses fruits en créant une atmosphère plus efficace et plus productive, en permettant à la CoP de mieux couvrir le sujet et de concentrer ses efforts sur la discussion de tendances plus larges, de préoccupations collectives et de plans futurs. Il convient de noter que si le délai prévu est supérieur à quelques jours sur la base du calendrier actuel, le calendrier d'analyse est impliqué et, par conséquent, les rapports pourraient être dépassés.
64. Le Secrétariat CITES et TRAFFIC peuvent améliorer la communication, en fournissant des mises à jour sur tous les changements pertinents prévus pour ETIS et les processus de gestion des données et du système de soutien. La communication doit être multidimensionnelle : notifications CITES aux Parties, publications sur le site Web, rappels d'ETIS Online. En outre, un effort collectif est nécessaire de la part de toutes les Parties prenantes pour une communication et une mobilisation opportunes et proactives.

La responsabilisation des parties prenantes est primordiale pour maximiser le plein potentiel d'ETIS

65. L'obligation de rendre compte et la responsabilité institutionnalisée ne sont pas appliquées de manière cohérente par toutes les Parties. Les processus de soutien et la structure organisationnelle d'ETIS supposent que toutes les Parties respectent leur mandat en matière de soumission de données de haute qualité en temps voulu, ce qui est essentiel pour que l'analyse d'ETIS reflète les tendances les plus récentes du commerce illégal de l'ivoire. Le Secrétariat CITES et/ou la présidence du sous-groupe pourraient s'impliquer davantage et être plus proactifs dans l'atténuation des différends entre les Parties et renforcer leurs capacités en matière de connaissances et d'expérience dans le domaine concerné, à savoir l'analyse et le commerce de l'ivoire.

Un financement fiable est requis

66. Le financement est assuré par diverses parties prenantes : depuis les contributions spécifiques à certains pays (p. ex., les Pays-Bas et la République populaire de Chine ont financé le présent examen) jusqu'aux entités concernées par TRAFFIC et qui ont un intérêt dans la conservation de la faune sauvage et plus particulièrement des éléphants, en passant par les financements de l'Union européenne à travers le programme MIKE. La certitude de l'obtention de financements permettant d'assurer la continuité des opérations quotidiennes d'ETIS offrirait la stabilité nécessaire pour promouvoir des contributions financières supplémentaires à l'équipe de soutien ainsi que des contributions supplémentaires de diverses entités pour de nouvelles initiatives. À titre d'exemple, d'autres techniques de modélisation statistique pourraient être testées en parallèle pour vérifier leur pertinence et être considérées comme une alternative à la méthode actuelle, mais cela nécessiterait une enveloppe financière importante.

La formation et la gestion des connaissances sont la pierre angulaire d'un système de gestion de l'information

67. Une documentation explicative et une formation formelle sur l'utilisation d'ETIS élimineraient les doutes, les malentendus, les erreurs inutiles et les problèmes. La formation des utilisateurs pourrait aider à la mise

en œuvre de la nouvelle version d'ETIS Online et garantir une efficacité et une efficacité maximales dès le départ. TRAFFIC pourrait former les utilisateurs d'ETIS en quelques heures grâce à des sessions interactives WebEx/Zoom/MS Teams nécessitant une inscription préalable. Bien qu'à la fin du mois de novembre 2020, à la fin de la phase d'enquête, aucune formation formelle n'avait été dispensée, TRAFFIC avait contacté plus de 100 Parties pour promouvoir l'utilisation de la soumission de données à l'aide d'ETIS Online et pour proposer une formation. À ce jour également, TRAFFIC a organisé des sessions de formation individuelles avec le Botswana et la Zambie, et une présentation de formation conjointe avec le Secrétariat aux pays africains TWIX : Bénin, Cameroun, Congo, Gabon, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Rwanda. TRAFFIC s'est engagé dans chaque communication avec les Parties au fur et à mesure de la collecte des données ETIS 2020, à continuer à proposer des formations. À cet effet, l'importance de la gestion des connaissances est reconnue par TRAFFIC et priorisée en conséquence. Comme pour la plupart des activités habilitantes notées dans ce rapport, l'avancement de la gestion des connaissances souffre de contraintes de financement.

La rareté des données de saisie nécessite une augmentation des données pour arriver à un résultat plus crédible

68. Les pays diffèrent dans leur capacité à effectuer et à signaler des saisies, et par conséquent, les taux de saisie et de signalement peuvent être faibles et ne pas refléter l'ampleur réelle du commerce illégal de l'ivoire. De plus, les données communiquées peuvent être incomplètes, incohérentes ou nécessiter d'être complétées par d'autres éléments ainsi que d'autres informations pertinentes et utiles. Ainsi, toutes les informations et données pertinentes disponibles dont la signification est testée statistiquement doivent être considérées dans l'analyse et l'interprétation statistiques en tant que meilleures pratiques. Cela ne remet nullement en cause la fiabilité de la méthode sous-jacente. De plus, les proxies actuels et futurs doivent être soigneusement testés et les éléments à prendre en considération validés avant l'analyse par l'ensemble du Groupe consultatif technique – et pas seulement un sous-ensemble de ce groupe. La modélisation statistique implique une amélioration continue à mesure que davantage de données sont accumulées, et la pertinence des proxies utilisés dans le passé par rapport aux nouveaux proxies est continuellement testée et ajustée. La justification et les hypothèses associées à l'utilisation de variables de substitution devraient être clairement communiquées aux Parties et le Groupe consultatif technique devrait avoir plus de contrôle dans le processus d'identification des variables de substitution pertinentes.

ETIS n'a pas été envisagé comme un instrument permettant d'assurer le respect de la Convention

69. Contrairement à MIKE, ETIS est utilisé dans le contrôle du respect de la Convention, mais à l'origine, il n'a pas été conçu pour déterminer la causalité¹⁰ ni pour être un instrument fondé sur les données justifiant des activités relatives au respect de la Convention. Le fait que l'analyse ETIS soit utilisée comme base dans le processus relatif aux PANI n'incite pas les Parties à faire rapport en temps opportun ou à faire rapport du tout. À l'opposé, certaines Parties ont tiré parti de leur inclusion dans le processus relatif aux PANI pour faire progresser leurs capacités d'application de la loi et de lutte contre le commerce illégal de l'ivoire.

Conclusions

70. Les conclusions ci-dessous sont structurées selon la section « Tâches et responsabilités » du cahier des charges afin de déterminer si a) le programme ETIS fonctionne de manière appropriée, transparente et justifiable ; b) les Parties à la CITES sont mobilisées comme il convient ; et c) ETIS produit des analyses fiables d'un point de vue scientifique et pouvant être utilisées dans les processus décisionnels de la CITES conformément aux dispositions de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18), *Commerce de spécimens d'éléphants* ; ceux-ci étant développés et discutés plus en détail dans la section six. Sur la base des conclusions de l'examen, des recommandations sont formulées pour :

i) renforcer davantage la méthode utilisée tout au long du processus ETIS (si nécessaire) ;

ii) prendre en compte les dispositions institutionnelles et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre toute recommandation proposée pour amender la méthode ETIS ou la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) ; et

¹⁰ L'impulsion et la motivation première d'ETIS sont d'évaluer si, et jusqu'à quel point, les tendances observées sont liées aux mesures concernant les éléphants et le commerce de spécimens d'éléphants prises sous les auspices de la CITES ; aux changements dans l'inscription des populations d'éléphants aux annexes de la CITES, ou au commerce international légal de l'ivoire.

iii) prendre en compte les dispositions institutionnelles et les ressources nécessaires pour atteindre de manière adéquate les objectifs d'ETIS et assurer sa durabilité à plus long terme.

71. À la lumière des problèmes, des observations et des constatations susmentionnés, les conclusions suivantes sont tirées. Elles sont développées plus en détail dans les conclusions détaillées de la section quatre.

Modèle opérationnel ETIS

72. TRAFFIC est le point focal pour les opérations du programme ETIS depuis sa création en raison de l'importance d'ETIS en tant que technologie habilitante centrée sur les données et de son cadre d'analyse unique et complexe en tant que moteur pilotant l'analyse du commerce illégal de l'ivoire, l'analyse des tendances, l'analyse typologique hiérarchique et agglomérative ainsi que la production globale de rapports. Les opérations de TRAFFIC sont diligentes et attentives aux exigences du Secrétariat CITES et aux préoccupations des Parties.
73. La récente réorganisation de TRAFFIC pour mener l'analyse ETIS en interne et institutionnaliser les compétences techniques requises en interne offre stabilité et continuité à TRAFFIC et au programme ETIS. En outre, le recrutement de deux statisticiens chevronnés et l'ajout prévu, en tant que membre du Groupe consultatif technique, d'un expert en commerce illégal de l'ivoire, en plus des connaissances, de l'expertise et des contributions des membres actuels, fourniront les compétences complémentaires requises pour faire face au besoin d'un groupe consultatif solide et d'un contrôle indépendant des résultats d'analyse d'ETIS, ainsi que pour améliorer la perception de la transparence globale. Le Groupe consultatif technique joue un rôle déterminant dans le soutien au programme ETIS et, compte tenu de l'élargissement des responsabilités et de la dépendance décrites dans le rapport, il serait prudent de revoir et/ou ajuster le mandat du Groupe.
74. Les obligations et les responsabilités sont bien définies, mais les contraintes en matière de ressources financières et humaines empêchent de faire progresser le programme ETIS pour qu'il réalise son plein potentiel. Le Secrétariat CITES devrait créer un rôle de point focal CITES-ETIS au sein de l'organisation afin d'assurer une fonction de supervision, de jouer un rôle plus actif dans l'atténuation des différends entre les Parties le cas échéant, de faciliter le rapprochement des informations sur les saisies de spécimens d'éléphants et de faire rapport à la CoP à la fin de chaque cycle de rapport. Il est entendu que la création de ce poste aurait des implications financières. Cette fonction pourrait potentiellement être attribuée à un ou plusieurs membres actuels du personnel de la CITES¹¹ mais cela nécessiterait une allocation de temps adéquate pour remplir le rôle ainsi qu'une bonne compréhension d'ETIS, de ses complexités et des défis dans la gestion des données, ainsi qu'une connaissance du commerce illégal de l'ivoire.
75. La maintenance à long terme de la base de données en ligne ETIS pour les Parties à la CITES doit être soutenue de manière adéquate afin qu'elle remplisse son objectif de manière rapide et fiable. Ceci est d'une importance capitale pour la pérennité du programme. Le plan actuel de développement des améliorations et fonctionnalités d'ETIS pour 2021 et les années suivantes devrait être revu pour évaluer ce qui est nécessaire pour la durabilité du programme, puis mis à jour afin qu'une vision pour la prochaine décennie de fonctionnement soit en place.

Mobilisation des parties prenantes

76. La communication avec les Parties et toutes les parties prenantes d'ETIS et leur mobilisation sont fluides et rendues possibles par des canaux informels et des structures de gouvernance formelles, via les sessions du Comité permanent, le sous-groupe MIKE-ETIS et le Groupe consultatif technique, ainsi que la Conférence des Parties et les notifications. Ce qui manque à cette équation, cependant, c'est la mobilisation formelle et ciblée aux moments les plus controversés du cycle de vie de la gestion des données ETIS, y compris lors de la réception et de la validation des enregistrements des saisies dans ETIS.

¹¹ Reconnaissant que toute décision concernant l'allocation des ressources internes et la capacité disponible est une décision interne, les évaluateurs recommandent que le point focal CITES-ETIS proposé soit quelqu'un d'autre que la personne chargée de la coordination MIKE-CITES. Les évaluateurs ont déterminé que la capacité nécessaire au Secrétariat CITES pour soutenir ETIS sur la base des recommandations décrites dans le tableau 2 nécessiterait une ressource dédiée.

77. Dans le cadre de la réception et de la validation d'un enregistrement de saisie ETIS, les processus de soutien et la communication doivent être améliorés pour garantir une sensibilisation et/ou un consentement suffisants de toute Partie à laquelle un enregistrement est attribué, mais qui n'est pas l'instigateur de la saisie, afin qu'elle puisse être pleinement mobilisée pour évaluer et confirmer l'attribution. De plus, il est impératif qu'il y ait un processus pour justifier toute modification apportée à un enregistrement à un moment donné, en s'assurant que cette modification est effectuée avec les mêmes conditions de diffusion et avec le même consentement de la Partie en question.
78. La fonctionnalité d'ETIS Online récemment lancée a largement contribué à combler ces lacunes perçues dans la gestion des modifications des enregistrements de saisie, mais elle devrait être soutenue par un flux de travail et être activement négociée. Dans des circonstances plus litigieuses où une Partie est impliquée par une autre et qu'il y a désaccord sur la légitimité d'un enregistrement de saisie, l'entité qui négocie l'échange entre les Parties devrait être la présidence du sous-groupe MIKE-ETIS et non TRAFFIC.
79. Enfin, une communication ciblée, opportune, fréquente, proactive et réactive des changements et développements nouveaux et à venir, par des processus structurés de gestion des versions et des changements, est primordiale et, par conséquent, des financements devraient être alloués selon les besoins. Une mobilisation efficace est une extension naturelle d'un cadre de gouvernance fiable et un facteur essentiel pour la réussite de l'ensemble du fonctionnement d'une organisation ; elle garantit que les systèmes de l'organisation correspondent à ses stratégies et son mandat et les soutiennent, en l'occurrence le paragraphe 27 de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP16), *Commerce de spécimens d'éléphants*.

Fiabilité des analyses et adéquation aux objectifs

80. L'efficacité et la pertinence du programme ETIS dépendent beaucoup de la fiabilité de son cadre d'analyse. Alors que les méthodes analytiques sont fiables et donnent des résultats relativement précis, il existe toujours un besoin de financement non satisfait pour une analyse exploratoire plus poussée et des tests d'autres techniques de modélisation statistique en vue de renforcer et d'améliorer le cadre analytique d'ETIS, qui dépend principalement du financement. En l'absence de financement adéquat pour la recherche et le développement et compte tenu des pressions continues pour traiter les données entrantes, ces besoins (pour améliorer les analyses de manière à soutenir l'amélioration continue) sont souvent négligés ou oubliés.
81. Même si ETIS n'a pas été conçu pour prendre en charge les processus relatifs au respect de la Convention tels que le processus du Plan d'action national pour l'ivoire (PANI), c'est le seul instrument à la disposition de la CITES qui peut fournir les résultats analytiques requis pour l'informer. L'analyse typologique est le fondement et l'élément sous-jacent du rapport ETIS qui aide à identifier les Parties devant participer au processus relatif aux PANI. La connaissance du domaine étant essentielle pour interpréter les résultats de l'analyse typologique, il existe une subjectivité perçue inhérente qui est inévitable ; cependant, l'interprétation des résultats est effectuée avec compétence et sur la base des vastes connaissances et de l'expérience du directeur d'ETIS, ainsi que celles des statisticiens de TRAFFIC.
82. Les données sont le principal carburant du cadre d'analyse. Il est extrêmement important de recevoir de bonnes données pour obtenir de bons résultats du système, c.-à-d. un reflet précis et opportun du commerce illégal de l'ivoire d'éléphant avec une compréhension de l'échelle mondiale du commerce, des acteurs clés, des voies de déplacement les plus importantes et des autres dynamiques pertinentes. Les efforts visant à améliorer l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des données sur les saisies fournies par les Parties en valent la peine. Il est important de noter qu'il existe un compromis entre le temps alloué pour assurer l'exhaustivité/l'exactitude des données et la rapidité de l'analyse, et les résultats/rapports produits pour appuyer les prises de décisions.
83. Étant donné qu'une considération primordiale d'ETIS est la route du commerce associée à chaque cas de saisie, les pays qui signalent rarement ou jamais eux-mêmes les saisies peuvent devenir fortement impliqués dans le commerce illégal d'après les données des routes des transactions illégales fournies par d'autres nations. Dans le même temps, les chaînes du commerce connues de saisies particulières peuvent être étendues d'après un examen criminalistique ultérieur des spécimens d'ivoire confisqués afin d'identifier les « pays d'origine » grâce à l'analyse de l'ADN et à d'autres méthodes. Par conséquent, l'évaluation criminalistique est importante et il serait utile de vérifier sa viabilité et sa fiabilité. Cependant, cela ne résoudra que partiellement l'attribution du « pays d'origine », et l'identification et la crédibilité de la chaîne du commerce devront également être examinées et nécessiteront une attention concertée.

84. Le tableau ci-dessous présente un résumé des scores attribués par le spécialiste de la gouvernance et des processus opérationnels, qui est également consultant en évaluation. Adoptant un sous-ensemble de critères d'évaluation du PNUE, ces scores reflètent la mesure dans laquelle, de l'avis du consultant, des progrès ont été réalisés et peuvent finalement soutenir l'atteinte des objectifs fondamentaux d'ETIS. Il convient de noter que les scores sont un élément clé du mécanisme par lequel la gestion adaptative peut être réalisée. Ils fournissent également une mesure de la responsabilité et de la confiance aux Parties. Cela fait partie de la boucle par laquelle sont recueillies des informations qui peuvent guider les prises de décisions.
85. Dans l'ensemble, ETIS, malgré les difficultés rencontrées au fil des ans, a réussi à atteindre des objectifs essentiels qui contribuent à l'état de conservation de l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*)¹² et qui ont un effet positif sur la réduction du commerce illégal de l'ivoire. La conclusion générale de l'évaluation est que la performance globale d'ETIS peut être qualifiée de « satisfaisante » d'après les critères évalués. Ceux-ci sont développés dans la section cinq.

Critères	Score global ¹³
A. Pertinence stratégique	Très satisfaisant
B. Efficacité	Satisfaisant
C. Efficience	Satisfaisant
D. Durabilité	Modérément probable
E. Impact	Satisfaisant
Score d'évaluation globale	Satisfaisant

Recommandations

86. Dans le contexte de la situation la plus récente d'ETIS (décembre 2020), des processus associés et de la gouvernance ainsi que des limitations contextuelles supposées, l'examen propose une liste détaillée de recommandations, avec des précisions supplémentaires pour chacune figurant dans la section six du rapport, et plus de détails et des sous-recommandations dans le corps principal du rapport, ainsi que des recommandations complémentaires du spécialiste de la gestion des données et de l'analyse statistique comprenant des aspects techniques à l'adresse du Groupe consultatif technique en [annexe L](#) :

N°	Actions recommandées	Partie responsable	Calendrier prévu ¹⁴
Gouvernance			
1	Augmenter l'annexe 1 pour inclure une rubrique « Gouvernance des données » et introduire d'autres améliorations mineures.	Secrétariat CITES	À déterminer
2	Le Secrétariat CITES devrait être plus proactif en aidant TRAFFIC à acquérir des données et en jouant le rôle de médiateur pour les préoccupations et les problèmes soulevés par les Parties concernant l'intégrité des données, afin de faciliter la collecte des	Secrétariat CITES	Court terme Dès que possible, en prévision de la prochaine CoP19,

¹² Avant le 25 mars 2021, les éléphants d'Afrique étaient traités comme une seule espèce, classée dans la catégorie Vulnérable. La dernière liste rouge de l'UICN reconnaît deux espèces (l'éléphant de forêt et l'éléphant de savane) suite à l'émergence de nouvelles preuves génétiques. Voir : <https://www.iucn.org/fr/news/species/202103/les-especes-delephants-dafricaine-sont-desormais-en-danger-et-en-danger-critique-dextinction-liste-rouge-de-luicn>. Si la CITES devait adopter une nouvelle taxonomie reconnaissant les deux espèces d'éléphants d'Afrique, cela pourrait avoir des conséquences sur la déclaration ETIS par les Parties, les analyses ultérieures des données et les prises de décisions.

¹³ L'échelle des scores individuels utilisée pour les critères de pertinence stratégique, d'efficacité, d'efficience et d'impact est conforme à [UNEP guidelines](#) comme suit : Très satisfaisant, Satisfaisant, Modérément satisfaisant, Modérément insatisfaisant, Insatisfaisant et Très insatisfaisant. De même, les scores utilisés pour l'évaluation de la durabilité sont également conformes aux lignes directrices du PNUE comme suit : Très probable, probable, modérément probable, modérément improbable, improbable et hautement improbable.

¹⁴ Court terme : jusqu'à un an, en fonction des financements disponibles ;
Moyen terme : trois ans (cycles d'une CoP), en fonction des financements disponibles ; et
Long terme : jusqu'à six ans (deux cycles de CoP), en fonction des financements disponibles.

Tableau 2 : Liste détaillée des recommandations de haut niveau

N°	Actions recommandées	Partie responsable	Calendrier prévu ¹⁴
	données en temps voulu.		sous réserve de la disponibilité des ressources
3	Actuellement, il n'y a pas d'« équipe ETIS » formelle définie au sein de la CITES, bien qu'il existe un réseau de soutien informel de ressources CITES qui jouent un rôle à différents moments, comme la supervision des obligations contractuelles de TRAFFIC et le soutien aux rapports de la CoP pendant la Plénière. Il est recommandé d'établir au moins un rôle de « point focal CITES-ETIS » pour travailler en étroite collaboration avec TRAFFIC et le Groupe consultatif technique MIKE-ETIS, pour orchestrer les révisions des contenus (et les approbations) entre les différentes structures et processus de gouvernance, pour régler les différends procéduraux ou relatifs aux données des Parties, et pour aider à la collecte de données ETIS auprès des Parties. Ce rôle peut être attribué à un ou plusieurs membres actuels du personnel et ne nécessite pas nécessairement de recrutement.	Secrétariat CITES	Court terme Dès que possible, sous réserve de la disponibilité des ressources
4	TRAFFIC devrait continuer à faire preuve d'objectivité afin d'éviter toute apparence de partialité en ce qui concerne le programme ETIS. Il est également recommandé que TRAFFIC coordonne avec le Secrétariat CITES les communications externes relatives à ETIS (c.-à-d. les communiqués de presse officiels).	TRAFFIC	Court terme Dès que possible, en prévision de la prochaine CoP19
Processus de soutien			
5	Définir un processus clair (système + flux de travail) pour la confirmation et la validation des Parties impliquées dans la chaîne du commerce respectivement.	TRAFFIC & assistance de l'équipe d'examen	Court terme
6	Sessions de formation en temps réel, régulières et fréquemment programmées (trimestrielles), enregistrées et publiées, portant sur ETIS Online, la gestion et l'analyse des données, avec un programme prédéfini basé sur les commentaires des Parties, complétées par un bulletin d'information semestriel.	TRAFFIC	Court terme
7	Rationaliser et regrouper les procédures opérationnelles normalisées existantes et la documentation sur la méthode pour l'utilisation et les opérations internes de TRAFFIC, et une version épurée adaptée à la publication en ligne décrivant en détail les procédures et les hypothèses.	TRAFFIC	Court terme Procédures opérationnelles normalisées internes Procédures opérationnelles normalisées en ligne : sous réserve de la disponibilité de financements
8	Intégration de la notification ETIS Online permettant le flux de validation/confirmation des données.	TRAFFIC	Achevé
9	Mettre l'accent sur la diffusion préalable des rapports aux Parties pour leur donner le temps et l'occasion de comprendre les conclusions, d'obtenir des éclaircissements sur leurs préoccupations, le cas échéant, et de recevoir des commentaires sur ce qui est proposé avant les sessions du Comité permanent et de la CoP. Pour assurer la clarté et la confirmation, une procédure opérationnelle normalisée de soutien devrait être développée (c.-à-d. pour définir les processus à suivre pour mobiliser les Parties impliquées et faciliter la mobilisation).	TRAFFIC & Secrétariat CITES	Court terme, sous réserve de la disponibilité de financements

Tableau 2 : Liste détaillée des recommandations de haut niveau

N°	Actions recommandées	Partie responsable	Calendrier prévu ¹⁴
10	Activation mobile d'ETIS Online pour améliorer la qualité des données grâce à des fonctionnalités telles que les règles de validation au niveau du formulaire tout en travaillant hors ligne, permettant au personnel chargé de la lutte contre la fraude d'enregistrer les saisies dans des lieux éloignés.	TRAFFIC (Modification importante du système requise)	Moyen terme sous réserve de la disponibilité de financements
11	Rapprocher de manière automatisée ou manuelle les données relatives aux spécimens d'éléphants soumises dans les rapports annuels sur le commerce illégal et dans les rapports ETIS, et en parallèle s'assurer que l'organe de gestion CITES responsable dans chaque pays enregistre et rapproche les données des spécimens d'éléphants pour les deux rapports. Il est également recommandé d'apporter des modifications à la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) et à la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP18), <i>Rapports nationaux</i> , conformément aux amendements proposés dans l' annexe N .	Secrétariat CITES (en collaboration avec l'ONUDC)	Court terme, sous réserve de la disponibilité de financements
12	Envisager une évaluation criminalistique fiable, par des analyses ADN et d'autres méthodes, est important dans le contexte de l'établissement de la chaîne du commerce, et sa viabilité et sa fiabilité devraient être testées et vérifiées.	Les Parties en consultation avec TRAFFIC et le Secrétariat CITES	Moyen terme sous réserve de la disponibilité de financements
Durabilité			
13	Tirer parti des synergies avec d'autres agences des Nations Unies et mondiales en ce qui concerne les ressources et les connaissances/expertises.	Secrétariat CITES	À déterminer
14	Initiative de recherche indépendante pour analyser et étudier d'autres modèles et techniques statistiques en vue de renforcer et d'améliorer le cadre analytique d'ETIS et/ou d'explorer les options de « <i>crowdsourcing</i> » pour la recherche sur l'évaluation d'autres modèles statistiques (l'accès aux données détaillées sur les saisies est un prérequis pour mettre cela en œuvre) ¹⁵ .	TRAFFIC/Secrétariat CITES	À déterminer
15	Avec la responsabilité élargie du Groupe consultatif technique et la dépendance décrite dans ce rapport, il serait prudent de revoir et d'ajuster le mandat du Groupe consultatif technique et de prévoir un provisionnement financier raisonnable (c.-à-d., 1-2 membres pour participer à la CoP et au Comité permanent).	Secrétariat CITES	Court terme
16	Étude de faisabilité pour évaluer l'efficacité/l'efficacité d'autres mécanismes de soutien pour ETIS (p. ex. l'ONUDC ou le Secrétariat CITES soutenant ETIS à la place de TRAFFIC).	Secrétariat CITES	Moyen terme sous réserve de la disponibilité de financements
17	En ce qui concerne la fourniture de ressources financières, répondre aux exigences minimales d'ETIS pour « garder les lumières allumées » ¹⁶ , les Parties devraient être informées des implications du manque de ressources sur les opérations de base. Un budget dédié pour couvrir ces exigences minimales est requis.	Secrétariat CITES et Parties CITES	Court terme

¹⁵ Le crowdsourcing est un modèle de sourcing dans lequel des individus ou des organisations obtiennent des biens et des services, y compris des idées, des microtâches et des finances, auprès d'un groupe de participants important, relativement ouvert et souvent en évolution rapide. Actuellement, le crowdsourcing implique généralement l'utilisation d'Internet pour attirer et répartir des travaux tels que des projets de recherche entre les participants afin d'obtenir un résultat cumulatif.

¹⁶ Pour garder les lumières allumées, c.-à-d. continuer à soutenir l'infrastructure ETIS ainsi que la collecte de données sur les saisies et l'activité d'analyse et de rapport cyclique, sans aucune autre amélioration, il faudrait environ 220 000 USD à 300 000 USD par an, en gardant à l'esprit que les années de CoP demandent légèrement plus de ressources. Il y a actuellement un déficit estimé à 200 000 USD dans le budget pour le cycle 2020 - 2023.

Tableau 2 : Liste détaillée des recommandations de haut niveau

N°	Actions recommandées	Partie responsable	Calendrier prévu ¹⁴
18	<p>Pour tous les perfectionnements/améliorations à venir, il existe deux exigences principales :</p> <p>i) les demandes de changement devraient être consignées, chiffrées et classées par ordre de priorité par le Groupe consultatif technique, puis examinées par le Comité permanent pour garantir la disponibilité du financement et, après approbation, la communication officielle des changements prévus devrait être adressée à toutes les parties prenantes d'ETIS. Compte tenu des contraintes de financement et de capacité, cela devrait être entrepris au mieux des possibilités ;</p> <p>ii) en ce qui concerne la mise à disposition de fonds supplémentaires pour les améliorations ou les perfectionnements pour lesquels il n'y a pas suffisamment de financement, il convient de mettre davantage l'accent sur les contributions philanthropiques et du secteur privé. En outre, pour atténuer les obstacles juridiques à la réception des contributions du secteur privé, un expert juridique devrait être invité à proposer (et mettre en place) un cadre juridique approprié pour la création d'un fonds international approprié ;</p> <p>Pour des exigences minimales de financement, il convient de mettre en œuvre :</p> <p>iii) une campagne de marketing dédiée à ETIS ciblant le secteur privé (y compris les entreprises technologiques) mais s'appuyant sur des messages liés à l'abattage illégal des éléphants (par opposition au commerce illégal de l'ivoire) devrait être lancée pour faire appel à des sources de financement non traditionnelles ;</p> <p>iv) Un ou plusieurs consultants expérimentés devraient être recrutés pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de financement durable, la mobilisation des ressources, la stratégie de mobilisation du secteur privé, ainsi que l'établissement des cadres juridiques requis pour rendre opérationnelles les options préférées.</p>	Secrétariat CITES avec le soutien de TRAFFIC	Moyen terme D'ici la CoP20, sous réserve de la disponibilité de financements
Gouvernance des données			
19	Il est recommandé de déterminer le caractère approprié de tous les éléments de données stockés dans la base de données ETIS, tant du point de vue de la politique de confidentialité que des exigences en matière de propriété des données.	TRAFFIC/Secrétariat CITES	Court terme
20	Inclusion et mise en œuvre des principes, politiques et normes de gouvernance des données.	TRAFFIC/Secrétariat CITES	Court terme
Gestion des données			
21	La communication rapide des données de saisie par les Parties est absolument cruciale pour que TRAFFIC puisse produire des estimations scientifiques de qualité sur les tendances, d'où la nécessité d'un effort plus concerté pour que TOUTES les Parties soumettent leurs données en temps utile.	Parties	Court terme Peu après la publication & distribution de ce rapport
22	Définir un processus de gestion de l'accès des utilisateurs ETIS plus efficace et plus performant.	TRAFFIC/Secrétariat CITES	Court terme
23	Utiliser des outils de <i>Business Intelligence</i> /de tableau de bord tels que Tableau, ActivTrak ou Matomo pour présenter les tendances et les anomalies de manière dynamique/interactive.	TRAFFIC	Moyen terme sous réserve de la disponibilité de financements

Tableau 2 : Liste détaillée des recommandations de haut niveau

N°	Actions recommandées	Partie responsable	Calendrier prévu ¹⁴
Méthodologie analytique			
24	Une identification et un test plus poussés d'autres covariables qui pourraient servir de variables indépendantes propres au pays à des fins d'ajustement en fonction des biais ou de facteurs explicatifs pour interpréter et comprendre plus efficacement les résultats d'ETIS, accompagnés d'une documentation de soutien pour la communication et la référence avec les parties prenantes.	TRAFFIC/Groupe consultatif technique	Moyen terme Pour le cycle de la CoP20, sous réserve de la disponibilité de financements
25	Poursuite de l'analyse exploratoire en vue de renforcer et d'améliorer le cadre analytique d'ETIS (conformément à la recommandation 26).	TRAFFIC/Groupe consultatif technique/Consultant en recherche	Moyen terme sous réserve de la disponibilité de financements
26	Rationaliser les scripts R (+30) pour améliorer les performances d'exécution et réduire au minimum les interventions manuelles.	TRAFFIC	Court terme sous réserve de la disponibilité de financements
27	Conformément au paragraphe 27 de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17), <i>Commerce de spécimens d'éléphants</i> , mener à bien l'exploration et l'incorporation des modèles/tendances globaux du commerce illégal dans l'analyse générale en utilisant les ensembles de données détenus dans la base de données sur les éléphants d'Afrique du Groupe CSE/UICN de spécialistes de l'éléphant d'Afrique (effectifs d'éléphants), MIKE (abattage illégal) et ETIS (commerce illégal) dans un modèle unique.	Équipe de soutien ETIS/MIKE, Secrétariat CITES/Groupe consultatif technique/TRAFFIC	Moyen terme Pour le cycle de la CoP20
28	Exploration par modélisation des conséquences de la suppression des données sur les catégories de sources inférieures (B et C) dans les analyses de tendances.	TRAFFIC/Groupe consultatif technique	Court terme Noté comme une activité planifiée pour 2021 à prioriser par le Groupe consultatif technique sous réserve de la disponibilité de financements
Interprétation analytique			
29	Engagement actif et implication de l'ensemble du Groupe consultatif technique dans l'interprétation globale et l'identification et l'adéquation des covariables et des proxies avant qu'ils ne soient pris en compte pour l'analyse, ainsi que l'affinement et la validation des résultats d'analyse et la communication aux parties prenantes de cette importante contribution et supervision.	Groupe consultatif technique/Secrétariat CITES	Court terme Immédiat
30	Examiner la pertinence du suivi du prix de l'ivoire pour mieux comprendre l'économie du commerce illégal de l'ivoire et le potentiel d'intégration avec l'activité principale d'ETIS. L'ensemble des données de TRAFFIC sur le prix de l'ivoire pourrait être exploité comme bon lui semble par TRAFFIC, ainsi que par le Groupe consultatif technique.	TRAFFIC/Groupe consultatif technique	Moyen terme Pour le cycle de la CoP20, sous réserve de la disponibilité de financements
31	Examiner la relation entre les stocks d'ivoire et les besoins du commerce illégal de l'ivoire.	TRAFFIC/Groupe consultatif technique	Moyen terme Pour le cycle de la CoP20, sous réserve de la disponibilité de

Tableau 2 : Liste détaillée des recommandations de haut niveau

N°	Actions recommandées	Partie responsable	Calendrier prévu ¹⁴
			financements
32	Examiner en profondeur les principaux moteurs et leur corrélation en matière de braconnage d'éléphants, d'abattage illégal d'éléphants et de commerce illégal d'ivoire. Cette activité peut être entreprise de concert avec la recommandation 27 ci-dessus.	ETIS/Secrétariat CITES/Groupe consultatif technique	Moyen terme sous réserve de la disponibilité de financements

Examen du programme ETIS

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS AU SUJET DE LA GESTION DES DONNÉES
ET DE L'ANALYSE STATISTIQUE

Le cahier des charges de l'examen d'ETIS posait trois questions principales aux évaluateurs :

- 1) Les processus utilisés par TRAFFIC contribuent-ils suffisamment à l'atteinte des objectifs d'ETIS ?
- 2) L'analyse ETIS est-elle en mesure de soutenir les processus et les prises de décisions de la CITES tels que le processus relatif aux Plans d'action nationaux pour l'ivoire (PANI) décrit à l'annexe 3 de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) ?
- 3) Les processus utilisés par TRAFFIC sont-ils correctement décrits dans l'annexe 1 de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) ? Est-il nécessaire d'amender l'annexe 1 de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) ?

D'après l'examen statistique des processus et des systèmes utilisés par TRAFFIC pour collecter, valider, gérer, analyser et interpréter les données ETIS, les réponses aux deux premières questions ci-dessus sont :

- 1) Oui, les processus utilisés par TRAFFIC contribuent suffisamment à l'atteinte des objectifs d'ETIS.
- 2) Oui, l'analyse ETIS est en mesure de soutenir les processus et les prises de décisions de la CITES tels que le processus relatif aux PANI mais des recommandations sont faites concernant les domaines qui nécessitent un renforcement et pour répondre aux préoccupations soulevées par les Parties à la CITES.

Quant à la troisième question :

- 3) L'annexe 1 de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) devrait être amendée pour clarifier des questions spécifiques, dont la gouvernance des données, les informations minimales requises relatives aux saisies, et pour renforcer le rôle du Groupe consultatif technique MIKE-ETIS afin qu'il s'acquitte de sa mission telle qu'elle est énoncée dans son mandat.

Le tableau ci-dessous reflète l'évaluation des différents éléments examinés et discutés en détail dans le présent rapport, le score global étant **satisfaisant** (pour plus d'informations, voir le chapitre 7 du rapport complet). Chaque score est attribué d'après l'évaluation fournie dans chaque chapitre correspondant.

Résumé des scores	
Processus évalués	Évaluation
F. Collecte de données	Satisfaisant
G. Validation des données	Satisfaisant
H. Gestion des données	Satisfaisant
I. Analyse des données (code R et algorithme utilisé pour l'analyse)	Satisfaisant
J. Interprétation des données	Modérément satisfaisant
K. Examen de la méthodologie globale d'ETIS, des résultats techniques et des rapports	Modérément satisfaisant
Score global	Satisfaisant

Les processus et systèmes utilisés pour collecter, valider, gérer et analyser les données ETIS sont assez bien documentés, bien qu'ils ne soient ni organisés ni publiés de manière cohérente. Les informations pertinentes sur le sujet devraient être rassemblées dans un document unique. TRAFFIC est en mesure de produire des rapports pour examen lors des sessions de la Conférence des Parties (CoP) à la CITES et des sessions du

Comité permanent de la CITES, comme l'exige la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18). Bien que l'analyse statistique soit robuste et statistiquement fiable, il est nécessaire de revoir certains aspects de la méthode et d'accentuer le renforcement global des capacités et la communication. Il est important que les Parties à la CITES comprennent : i) les sources de données utilisées dans l'analyse, ii) les proxies utilisés pour combler les lacunes des données, et iii) que l'interprétation des résultats de l'analyse est fortement tributaire/dépendante des connaissances des spécialistes.

Les principales conclusions et recommandations suivantes sont extraites du rapport sur les aspects statistiques :

- *Collecte de données*
Les Parties et TRAFFIC doivent accorder une attention particulière à la phase de collecte des données du programme ETIS afin de garantir la soumission en temps voulu de données précises et complètes sur les saisies, de manière à permettre une analyse ponctuelle. Si ce point n'est pas respecté, la qualité de l'analyse des tendances et de l'analyse typologique (ou analyse par grappes – *cluster analysis*) s'en ressentira. TRAFFIC devrait en outre s'assurer que les Parties ont connaissance et acceptent l'utilisation de données obtenues de sources autres que les Parties (c.-à-d. d'organisations non gouvernementales, d'articles, d'autres sources de données secondaires, etc.) TRAFFIC devrait expliquer les différentes modalités de collecte des données ETIS, dispenser des formations si nécessaire, et s'assurer que les Parties ont connaissance des particularités de chaque modalité utilisée pour la soumission des données afin de veiller à ce qu'elles les utilisent de la meilleure façon possible et en fonction de leurs besoins organisationnels (p. ex., le système ETIS Online nécessite une connexion Internet tandis que les deux autres formats (Word et Excel) peuvent être utilisés sans connexion Internet et les données peuvent ensuite être téléchargées lorsque la connexion Internet est disponible. Le système ETIS Online facilite la vérification des données par les Parties et celles-ci peuvent accéder aux données qu'elles ont soumises ainsi qu'aux données soumises par d'autres Parties qui les impliquent dans une saisie). Un certain nombre d'aspects doivent être clarifiés, notamment la soumission des données relatives aux saisies nationales et internationales, le délai de soumission des données, ainsi que le contenu et l'utilisation des bases de données subsidiaires.
- *Validation des données*
Les règles de validation des données doivent être spécifiées et expliquées à chaque phase statistique de l'analyse ETIS. Les règles de validation des données doivent être documentées, y compris les responsabilités du personnel de TRAFFIC, et mises à la disposition des Parties par l'intermédiaire du système ETIS Online et/ou par d'autres communications liées à ETIS. TRAFFIC devrait envisager de valider la cohérence des données ETIS dans les différentes bases de données : internes telles que les données du Trade in Wildlife Information Exchange (TWIX) et externes telles que les données de l'Organisation mondiale des douanes (OMD).
- *Gestion des données*
Le Secrétariat CITES devrait avoir un accès complet à toutes les données brutes et élaborées sur les saisies qui composent la base de données ETIS. La description des protocoles de sécurité établis par TRAFFIC devrait être améliorée dans le manuel des procédures opérationnelles normalisées et des copies de sauvegarde supplémentaires de la base de données ETIS devraient être conservées par le Secrétariat CITES de manière sécurisée. Une documentation et un suivi appropriés devraient être assurés et décrits, car ils font défaut dans le manuel actuel des procédures opérationnelles normalisées.
- *Analyse des données (code R et algorithme utilisé pour l'analyse)*
Il est recommandé de procéder à un examen complet du code ETIS afin de moderniser l'exécution et l'efficacité du codage. La nouvelle version du code devrait inclure la révision du cadre théorique d'ETIS. Il conviendrait ensuite d'élaborer des documents justificatifs à la fois pour le cadre théorique d'ETIS amélioré et pour le code amélioré. La révision du code devrait inclure la rationalisation de certains processus et scripts. Le fonctionnement du code publié sur GitHub n'a pas été sans incident, mais le consultant statistique du présent examen, en collaboration avec l'analyste principale de TRAFFIC, a produit une version du code qui peut être exécutée sans problème et a pu reproduire l'analyse préparée pour la CoP18.
- *Interprétation des données*
La justification des hypothèses formulées dans le processus global d'ETIS ainsi que les hypothèses associées aux covariables utilisées devraient être clarifiées, documentées et partagées avec les Parties dans chaque rapport ETIS préparé pour les sessions du Comité permanent et de la CoP. Il conviendrait d'envisager d'autres méthodes pour ajuster les données ETIS en fonction des biais, en utilisant un

ensemble différent de covariables ou en utilisant d'autres méthodes que les covariables. Certaines d'entre elles font déjà partie du « Plan de développement à court et à long terme du programme ETIS/TRAFFIC » (annexe I). Le Groupe consultatif technique MIKE-ETIS devrait jouer un rôle de supervision plus actif dans ce processus.

- *Examen de la méthodologie globale d'ETIS, des résultats techniques et des rapports*
Il convient d'élaborer une description claire, étape par étape, de la méthodologie ETIS, du début (collecte des données) à la fin (rapport au Comité permanent ou/et à la CoP et catégorisations PANI), comprenant toutes les hypothèses. Divers documents ont été produits par TRAFFIC, mais un document complet décrivant l'ensemble du processus du début à la fin est nécessaire. Le manuel actuel des procédures opérationnelles standard (SOP – *Standard Operating Procedure*) pourrait être utilisé (s'il est correctement mis à jour) pour élaborer ce document. Le document devrait ensuite être mis à la disposition des Parties sur la page ETIS du site Web de la CITES ou au moins du Groupe consultatif technique MIKE-ETIS. TRAFFIC devrait en outre proposer des séances d'information en ligne et en présentiel pour expliquer la méthodologie ETIS aux Parties intéressées. Outre les améliorations apportées à la documentation de la méthodologie ETIS, TRAFFIC devrait réfléchir à l'amélioration des processus suivants : l'analyse typologique, la mesure du commerce intérieur de l'ivoire, l'utilisation de différents ensembles de covariables au fil des ans, la sélection des covariables utilisées pour l'analyse ETIS, les données utilisées pour informer la catégorisation des pays, la forte dépendance à l'égard de l'analyse qualitative malgré la disponibilité d'une méthode statistique complexe, la méthode de sélection des pays pour l'analyse ETIS, l'utilisation de données ajustées en fonction des biais et de résumés des données statistiques, et la sensibilisation des utilisateurs d'ETIS aux limites et aux hypothèses de la méthodologie ETIS.

TABLEAU DES RECOMMANDATIONS :

Les recommandations fournies dans les chapitres du rapport complet ont été regroupées et résumées dans le tableau ci-dessous. Si des informations, un contexte et des détails supplémentaires sont nécessaires, il convient de consulter les chapitres pertinents, le tableau ci-dessous n'ayant pas pour but de fournir l'intégralité du contenu et des détails. Des responsabilités ont été attribuées à chaque recommandation, mais la plupart doivent être traitées par TRAFFIC, tandis que le Secrétariat CITES et le Groupe consultatif technique MIKE-ETIS ont également un rôle à jouer.

Il est important de se rappeler qu'il existe un certain nombre de sections dans le manuel des procédures opérationnelles normalisées qui fournissent des explications relatives à divers aspects de la méthode et des processus de gestion des données qui peuvent être utiles pour permettre aux Parties et à toutes les parties prenantes de mieux comprendre comment les données sont gérées et comment les modèles statistiques sont exécutés. Afin de prendre des décisions éclairées, le Secrétariat CITES et le Groupe consultatif technique devraient à l'avenir avoir accès aux procédures opérationnelles normalisées, au code base, et à tous les autres documents de soutien d'ETIS.

La colonne « Calendrier » comporte trois catégories :

- **Court terme** signifie qu'une recommandation est relativement facile à mettre en œuvre et ne nécessite généralement pas de budget supplémentaire pour être appliquée. La plupart de ces recommandations concernent des aspects qui font partie de la méthodologie ETIS déjà en place mais qui doivent être mieux expliqués à toutes les parties prenantes d'ETIS. Ces recommandations peuvent être mises en œuvre dans un délai d'un an.
- **Moyen terme** signifie qu'une recommandation nécessitera plus de temps pour être mise en œuvre mais ne nécessitera pas nécessairement un financement supplémentaire. Par exemple, la plupart de ces recommandations concernent la simplification et la modernisation du code R, ainsi que quelques réflexions sur la fiabilité de certains éléments utilisés dans la méthodologie ETIS. Ce sont des activités qui nécessitent du temps mais pas nécessairement des fonds supplémentaires car elles peuvent être mises en œuvre par l'analyste principale de TRAFFIC en collaboration avec le Groupe consultatif technique MIKE-ETIS. Ces recommandations peuvent être mises en œuvre au cours d'un cycle de la CoP.
- **Long terme** signifie que la recommandation nécessite plus de temps et, dans la plupart des cas, un financement supplémentaire. Cela concerne des changements plus structurels de la méthodologie ETIS. Ces recommandations peuvent être mises en œuvre au cours de deux cycles de CoP.

N°	Recommandations	Qui	Calendrier
COLLECTE DE DONNÉES			
1	Les implications de chaque méthode de collecte de données sur le score de collecte de données doivent être clarifiées. Il convient de fournir à la fois un schéma visuel intelligent et des informations détaillées sur les méthodes de notation de la collecte de données.	TRAFFIC	Court terme
2	Clarifier les définitions et adopter des termes cohérents pour identifier les catégories d'efforts de collecte de données. Les définitions des efforts de collecte de TRAFFIC devraient être davantage clarifiées : 1) Ciblé, 2) Ponctuel, et 3) Passif. Il est recommandé que TRAFFIC fournisse une description précise de la manière dont ces catégories sont attribuées, et selon quelles modalités de collecte de données.	TRAFFIC	Court terme
3	Utiliser une expression unique pour indiquer l'ensemble minimal de données sans lequel les saisies ne peuvent pas faire partie de l'analyse ETIS. Le présent examen recommande l'adoption de l'expression <i>Minimum Required Information</i> (Information minimale requise).	TRAFFIC	Court terme
4	Il existe une certaine confusion quant aux informations qui constituent les informations minimales requises. Ceci devrait être clarifié et expliqué aux Parties (voir annexe B).	TRAFFIC	Court terme
5	Notes explicatives – à fournir ou à clarifier : 7.1 « Information requise » signifie que sans l'information minimale requise, la saisie ne peut être prise en compte dans l'analyse. Il est recommandé d'inclure ces informations importantes dans les documents ETIS. 7.2 Les « informations requises » dans le formulaire de collecte de données ETIS ne correspondent pas à ce qui est indiqué dans ses notes explicatives. Il est recommandé de modifier les deux documents. 7.3 La définition de « saisie » et de « confiscation » n'est pas fournie. Il est recommandé de fournir les deux définitions. 7.4 Il n'est pas clairement mentionné que les saisies sur lesquelles des informations doivent être communiquées concernent le commerce illégal tant national qu'international. Il est recommandé de l'indiquer explicitement. 7.5 Créer un fichier de notes explicatives sous la forme d'une feuille de calcul séparée au sein du fichier Excel dédié du modèle Excel et numéroter les questions dans la feuille Excel comme dans le formulaire ETIS et le système de rapport d'ETIS Online.	TRAFFIC	Court terme
6	Insérer un nouveau champ dans les trois formulaires de collecte de données ETIS pour demander si la saisie signalée concerne le commerce illégal national ou international. Cette information complémentaire devrait être clairement spécifiée car elle est particulièrement précieuse pour le calcul du <i>Trade Chain Index</i> , l'Indice de la chaîne du commerce ¹⁷ .	TRAFFIC	Court terme
7	Les procédures opérationnelles normalisées de TRAFFIC indiquent qu'il existe 8 méthodes différentes de collecte de données. Le présent examen les a réduits à 6 pour éviter les doublons. Il est recommandé de modifier également ce point dans les procédures opérationnelles normalisées.	TRAFFIC	Court terme
8	Les informations sur la nationalité des suspects ne sont pas utilisées dans l'analyse ETIS, il est donc recommandé de supprimer cette question.	TRAFFIC	Court terme
9	La communication relative à la date limite de soumission des données devrait préciser que les données ETIS doivent être communiquées dans les 90 jours et non tous les 90 jours.	TRAFFIC	Court terme
10	Les Parties devraient être consultées avant d'inclure toute donnée non officielle dans l'ensemble de données ETIS.	TRAFFIC	Court terme
11	Les données des messages Eco et les données TWIX contenant les informations minimales requises, elles devraient être acceptées comme un « enregistrement préexistant des Parties ».	TRAFFIC	Court terme

¹⁷ Le Trade Chain Index, l'indice de la chaîne du commerce est mieux expliqué dans le chapitre « Examen de la méthodologie globale d'ETIS, des résultats techniques et des rapports ».

N°	Recommandations	Qui	Calendrier
12	Fournir une meilleure description de la base de données subsidiaire d'ETIS, des méthodes de collecte des données et du rôle que cette base de données a joué au fil du temps, notamment en relation avec les différents rapports d'ETIS. Publication de la base de données elle-même.	TRAFFIC	Court terme
VALIDATION DES DONNÉES			
13	Utiliser la fiabilité du score de la source notée C <i>Least degree of reliability</i> (Moindre degré de fiabilité) avec prudence. Les Parties devraient être consultées avant de valider de telles données et de les inclure dans l'analyse.	TRAFFIC	Court terme
14	Enrichir la description des scores de fiabilité de la source (<i>Reliability of the Source</i>), clarifier la façon dont les scores A, B et C sont attribués et fournir les critères utilisés pour déterminer si une ONG ou une autre source est « de bonne réputation ».	TRAFFIC	Court terme
15	La combinaison des scores de fiabilité de la source (<i>Reliability of the Source Score</i>) et d'exhaustivité des données (<i>Data Completeness Score</i>) est décrite dans le manuel des procédures opérationnelles normalisées de TRAFFIC avec une matrice 3x4. Le présent examen propose une nouvelle version de la matrice (voir chapitre 2).	TRAFFIC	Court terme
16	Après consultation avec TRAFFIC, il a été noté que les « Catégories de statut » (<i>Status Categories</i>) signalées dans le manuel des procédures opérationnelles normalisées ne sont pas mises à jour. Il est recommandé que TRAFFIC mette à jour les catégories de statut et la description des trois nouvelles catégories -5, -4 et -3 dans le manuel des procédures opérationnelles normalisées.	TRAFFIC	Court terme
17	Les règles de validation des données devraient être appliquées de manière cohérente.	TRAFFIC	Moyen terme
18	Une description détaillée de la façon dont la base de données subsidiaire ETIS est validée devrait être rédigée.	TRAFFIC	Court terme
GESTION DES DONNÉES			
19	Un plan de gestion des données clairement défini devrait être établi. Cette explication est déjà fournie dans le manuel des procédures opérationnelles normalisées de TRAFFIC, mais les descriptions associées sont obsolètes et doivent être révisées.	TRAFFIC	Court terme
20	Un contrôle du cycle de vie des données devrait être mis en place.	TRAFFIC	Long terme
21	Identifier les propriétaires et les administrateurs des données. Cela inclut d'avoir une liste à jour des points focaux des organes de gestion CITES pour les données ETIS et d'assurer un accès complet à la base de données ETIS par le Secrétariat CITES.	TRAFFIC	Court terme
22	Les protocoles de sécurité appropriés en place devraient être mieux décrits. Pour accroître la sécurité, les sauvegardes des bases de données ETIS devraient également être sécurisées au Secrétariat CITES car ce n'est pas le cas actuellement.	TRAFFIC	Court terme
23	Une documentation et un suivi appropriés devraient être assurés, car ils font défaut dans le manuel actuel des procédures opérationnelles normalisées. Une bonne gestion des données comprend la documentation des flux de travail et le suivi des anomalies.	TRAFFIC	Court terme
ANALYSE DES DONNÉES			
24	Une révision complète du code ETIS devrait être effectuée. Cela comprendrait la rationalisation de certains processus et scripts.	TRAFFIC	Long terme
25	Le cadre théorique de la méthodologie ETIS devrait être mis à jour et clairement décrit dans un document unique avant toute modification du code R.	TRAFFIC	Moyen terme
26	R Markdown devrait être utilisé pour documenter le code. R Markdown est un instrument assez technique, et il se peut que seuls des statisticiens soient capables de l'exécuter. Il est donc important de préciser si la reproductibilité du code doit être limitée aux seuls statisticiens. Les Parties à la CITES devraient préciser avec quel public elles aimeraient partager le code.	TRAFFIC	Moyen terme pour TRAFFIC/ Court terme pour la CITES

N°	Recommandations	Qui	Calendrier
27	Recommandations techniques :	TRAFFIC	Long terme
	i) Les incohérences entre les scripts devraient être corrigées.	TRAFFIC	Moyen terme
	ii) Utiliser des fonctions (<i>functionals</i>) à la place des boucles (<i>for loops</i>) dans le code R.	TRAFFIC	Long terme
	iii) Le code publié sur GitHub ne devrait pas être personnalisé pour un rapport ETIS spécifique. Il est plutôt recommandé que le code accessible aux Parties inclue tous les passages mentionnés dans la méthodologie ETIS.	TRAFFIC	Court terme
	iv) Le fichier publié en ligne sur GitHub qui explique aux Parties comment exécuter les scripts devrait être révisé, et des explications sur la façon d'exécuter les 10 scripts suivants doivent être incluses : 1) <i>df_ctry_add_fn.R</i> , 2) <i>df_quantities_rie_separate.R</i> , 3) <i>get_subsid_vars.R</i> , 4) <i>ggplot_theme.R</i> , 5) <i>posterior_distributions_for_lambda_theta_phi.R</i> , 6) <i>rhat_functions.R</i> , 7) <i>select_final_data.R</i> , 8) <i>sql_select_countries_oetd.R</i> , 9) <i>transaction_index_and_plots.R</i> , 10) <i>weight_index_and_plots.R</i> . Bien que les statisticiens puissent déterminer comment exécuter ces scripts, il est important de documenter comment exécuter chacun des scripts utilisés.	TRAFFIC	Moyen terme
	v) Il faut éviter de faire référence aux colonnes par des numéros. L'ordre des colonnes pourrait changer et le script R serait alors désynchronisé des données.	TRAFFIC	Moyen terme
	vi) L'utilisation de T et F pour <i>TRUE</i> et <i>FALSE</i> respectivement devrait être évitée. Les conventions de package R (et la vérification renforcée des packages) signalent une telle utilisation comme « non conforme » car il est alors trop facile de créer accidentellement une variable T ou F qui est utilisée à la place de <i>TRUE</i> et <i>FALSE</i> .	TRAFFIC	Moyen terme
	vii) Des messages d'erreur explicites doivent être donnés lorsque quelque chose ne fonctionne pas afin qu'il soit évident pour la personne qui exécute le code qu'un problème est apparu.	TRAFFIC	Moyen terme
	viii) Il convient d'éviter de supposer que les blocs de données comportent des lignes dans un ordre particulier. L'utilisation de <i>cbind()</i> devrait être évitée au profit de <i>merge()</i> lors de la jonction de deux blocs de données. Il est recommandé de ne jamais faire référence aux lignes par des numéros de ligne mais par des critères de sélection.	TRAFFIC	Moyen terme
	ix) Convertir en tracés simples en base R.	TRAFFIC	Moyen terme
x) Utiliser des packages modernes pour l'analyse des données	TRAFFIC	Moyen terme	
INTERPRÉTATION DES DONNÉES			
28	La méthode d'attribution des pourcentages d'ivoire saisi au pays d'origine (50 %-50 % comme dans l'exemple du chapitre 5) devrait être clairement expliquée dans les formulaires ETIS et dans la méthodologie ETIS.	TRAFFIC	Court terme
29	Les données ETIS devraient être analysées au fil des ans en utilisant le même ensemble de covariables, sinon les résultats ne peuvent pas être considérés comme comparables/cohérents. Si les covariables doivent changer à des fins scientifiques, les limites que cela crée en termes d'interprétation des données doivent être clairement expliquées.	TRAFFIC	Long terme
30	Demander des informations aux Parties sur la manière dont elles déterminent les pays d'origine de l'ivoire saisi. Il est recommandé aux Parties de préciser la méthode utilisée pour déterminer le ou les pays d'origine.	TRAFFIC/ Parties	Court terme
31	Réfléchir à l'utilisation du score de déclaration CITES comme covariable pour déterminer le taux de déclaration. Ce proxy ne semble pas statistiquement fiable.	TRAFFIC	Moyen terme
32	La définition du <i>Trade Chain Index</i> (indice de la chaîne du commerce), et en particulier la définition du <i>Destination Score</i> (Score de destination), devrait être précisée (notions de pays listé et de destination donnée). Pour le moment, le modèle ne tient pas compte de cette limitation. Il est recommandé de réviser ce proxy pour tenir compte de cette limitation.	TRAFFIC	Court terme
33	Le <i>Destination Score</i> et le <i>Non-Destination Score</i> ont en commun des concepts similaires : il est suggéré d'utiliser le terme « <i>provided</i> » (fourni) pour les deux concepts afin d'améliorer la cohérence.	TRAFFIC	Court terme

N°	Recommandations	Qui	Calendrier
34	Les Parties doivent avoir la possibilité de mobiliser le DP concerné sur les dossiers de saisie dans lesquels elles sont impliquées avant que les données ne soient utilisées dans l'analyse.	TRAFFIC	Court terme
35	Le problème majeur avec le modèle ETIS est l'impossibilité d'identifier des paramètres sous-jacents qui pourraient arbitrairement être multipliés et divisés par des constantes. Il est recommandé de tenir compte de cette limitation dans le modèle ETIS.	TRAFFIC	Moyen terme
36	Il devrait être envisagé d'inclure dans la méthodologie des éléments plus quantitatifs liés au commerce illégal de l'ivoire, ainsi que la triangulation des données provenant de diverses sources comme alternative à l'utilisation de proxies (exemple de la méthodologie de l'ONU/DC).	TRAFFIC	Long terme :
37	Les contributions d'un expert en commerce illégal de spécimens d'éléphants devraient être prises en compte pour améliorer l'interprétation des données ETIS et éclairer l'affinement ultérieur de la méthodologie. Le Groupe consultatif technique MIKE-ETIS devrait être renforcé pour aborder ce domaine spécifique et l'ajout d'un membre doté d'une telle expertise pourrait ajouter de la valeur.	TRAFFIC/ CITES	Moyen terme
38	Un document plus convivial, à jour et complet devrait être fourni à l'usage des non-statisticiens pour leur permettre de bien comprendre la méthodologie. Cela devrait être accompagné formations.	TRAFFIC	Court terme
EXAMEN DE LA MÉTHODOLOGIE GLOBALE D'ETIS, DES RÉSULTATS TECHNIQUES ET DES RAPPORTS			
39	Un document plus technique et une formation connexe devraient être fournis au Secrétariat CITES qui est chargé de présenter les rapports TRAFFIC aux Parties et aux parties prenantes intéressées.	TRAFFIC	Court terme
40	La méthodologie ETIS, comme toutes les méthodes mathématiques et statistiques, présente certaines limites. Il est recommandé que les limitations suivantes soient expliquées dans le document méthodologique : - les implications des hypothèses et en particulier de supposer que les données sont biaisées ; - les limites lorsque les données ne sont pas fournies ou utilisées, et doivent donc être estimées, p. ex. dans le cas des poids d'ivoire ; - les implications de l'utilisation de covariables et l'effet de chaque covariable ; - La différence entre les valeurs relatives et absolues.	TRAFFIC	Court terme
41	Bien que tout modèle statistique ait ses propres limites, la cohérence interne devrait être respectée et, dans le cas contraire, il convient d'expliquer pourquoi. La raison pour laquelle l'analyse des tendances et l'analyse typologique sont basées sur des données ajustées en fonction des biais n'est pas claire, alors que la détermination des catégories prises en compte dans le processus relatif aux PANI repose sur des données non ajustées. Les raisons de ce choix doivent être expliquées.	TRAFFIC	Court terme
42	Fournir de la documentation sur l'analyse de sensibilité qui évalue la qualité de l'analyse typologique et qui est signalée comme montrant un « très haut degré de cohésion ».	TRAFFIC	Court terme
43	Il est important de noter que les pays qui entrent maintenant dans l'analyse ETIS sont des pays qui obtiennent un score d'au moins 100 après avoir signalé des saisies ou avoir été impliqués par d'autres pays ayant effectué des saisies. Il est recommandé que la méthodologie ETIS tienne compte d'un processus de vérification de ces données.	TRAFFIC	Court terme
44	Des sources supplémentaires de données factuelles devraient remplacer ou compléter les indicateurs qualitatifs lors de la détermination des catégories PANI.	TRAFFIC	Court terme
45	Fournir à la fois des calculs pratiques effectués dans R et des explications théoriques associées à l'interpolation lorsque les données de covariables ne sont pas disponibles.	TRAFFIC	Court terme
46	Une explication devrait être fournie sur les changements apportés au score d'effort de collecte de données (<i>Data Collection Effort Score</i>) et une indication à quelle catégorie les données classées comme « routine » ont été affectées.	TRAFFIC	Court terme

N°	Recommandations	Qui	Calendrier
47	Il est recommandé de comparer des données issues de la même méthode et donc des mêmes covariables sinon les limites/hypothèses associées à ce choix devraient être mieux expliquées.	TRAFFIC	Court terme
48	Il convient de préciser aux Parties que l'analyse ETIS ne repose pas sur les données exactes des enregistrements de saisies que les Parties soumettent, mais que les données sont traitées, ajustées en fonction des biais par l'application de covariables, puis utilisées dans l'analyse ETIS.	TRAFFIC	Court terme
49	La variable « <i>Mean Market Score</i> » apparaît pour la première fois dans les rapports aux CoP et on ne sait pas pourquoi cette variable est utilisée pour éclairer la détermination de la catégorisation des Parties étant donné que les données collectées sur le commerce illégal intérieur ne sont pas homogènes. La signification de la variable <i>Measure of Domestic Ivory Trade</i> (Mesure du commerce intérieur de l'ivoire) devrait être expliquée aux Parties et ses limites devraient être notées dans la méthode ETIS, étant donné que les données sur le commerce intérieur illégal ne sont pas collectées de manière homogène ou normalisée (comme c'est le cas avec les registres des saisies).	TRAFFIC	Court terme
50	Analyse typologique : les caractéristiques de similarité que TRAFFIC prend en compte pour regrouper les pays par types n'apparaissent pas clairement. En outre, « le plus visiblement impliqué » (<i>Most prominently implicated</i>) est une terminologie utilisée par TRAFFIC dans son rapport ETIS (il est fait référence à la CoP18) pour décrire les résultats de l'analyse typologique. L'analyse typologique est davantage une analyse descriptive ou exploratoire et non une analyse « inférentielle ». Ainsi, l'idée qu'elle soit utilisée pour impliquer des pays semble potentiellement problématique. De plus, TRAFFIC ne précise pas quelle métrique est utilisée pour mesurer la « distance » entre les pays. Tous ces points méritent d'être précisés.	TRAFFIC	Court terme

Examen du programme ETIS

AMENDEMENTS PROPOSES A LA RÉSOLUTION CONF. 10.10 (REV. COP18),
COMMERCE DE SPÉCIMENS D'ÉLÉPHANT

Les ajouts proposés sont soulignés, et les suppressions proposées ~~rayées~~.

Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) – paragraphe 27 g) à amender comme suit :

27. g) que les résumés et les données consolidées fournis à MIKE et ETIS, et que les analyses de ces données constituent des informations et sont considérés comme étant du domaine public une fois qu'ils ont été publiés sur le site Web de la CITES ou portés à la connaissance du public ; les données détaillées sur des cas individuels de saisies, sur les cas de mortalité d'éléphant ou sur l'application de la loi soumises à MIKE appartiennent à ceux qui ont fourni ces données respectives et qui sont, dans la majorité des cas, des Parties à la CITES ; toutes les données relatives à une Partie à la CITES seront accessibles à cette Partie, et aux membres du Groupe technique consultatif de MIKE et ETIS à des fins d'information et pour examen, et aux membres du Consortium international pour la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) pour la recherche et l'analyse à l'échelle mondiale, mais elles ne seront pas communiquées à tierce partie sans l'assentiment de la Partie concernée ; les données peuvent aussi être communiquées aux consultants sous contrat (par exemple des statisticiens) et autres chercheurs (par exemple sous-groupes MIKE-ETIS approuvés de collaboration à la recherche) en vertu d'accords de non-divulgence appropriés ; et

Examen du programme ETIS

AMENDEMENTS PROPOSES A LA RÉSOLUTION CONF. 10.10 (REV. COP18), COMMERCE DE SPÉCIMENS D'ÉLÉPHANT

Les ajouts proposés sont soulignés, et les suppressions proposées ~~rayées~~.

Annexe 1 Suivi du commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants

1. Introduction

Afin de suivre et d'enregistrer au niveau mondial les niveaux du commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants, un système de rassemblement et de compilation des données sur les saisies et les confiscations est nécessaire. À sa 10^e session, la Conférence des Parties a reconnu le Système de base de données sur l'ivoire douteux (*Bad Ivory Database System*, BIDS) établi à cet effet par TRAFFIC, en 1992.

Développé et amélioré, BIDS est devenu ETIS (le Système d'information sur le commerce de produits d'éléphants), conçu pour suivre, depuis 1998, les tendances et l'ampleur du commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants.

2. Portée des données

ETIS est un système d'information complet, de portée mondiale, dont l'élément central est une base de données détenant les données relatives aux saisies et aux confiscations d'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants qui ont été déclarées depuis 1989. ~~ETIS traite aussi une série de données complémentaires sur les actions visant à faire respecter la Convention et leur efficacité, sur le nombre de déclarations, sur les marchés légaux et illégaux de produits d'éléphants, sur les questions de gouvernance, sur le contexte économique et sur d'autres facteurs encore.~~

Les données suivantes relatives aux saisies de spécimens d'éléphants seront collectées par les Parties et regroupées et analysées par TRAFFIC en collaboration avec le Secrétariat CITES et le Groupe consultatif technique MIKE-ETIS :

Que la saisie ait été effectuée ou non à une frontière internationale, ou au niveau national par exemple lors de la perquisition d'un bien privé ou professionnel ou lors d'inspections sur les marchés nationaux, les données suivantes sur toutes les saisies pour infraction impliquant de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants sont collectées par TRAFFIC en collaboration avec le Secrétariat CITES :

a) Informations minimales relatives à chaque saisie devant être soumises (informations requises pour permettre l'intégration des données d'un cas de saisie dans ETIS) :

- i. la source des informations
- ii. la date de la saisie
- iii. l'organe responsable de la saisie
- iv. le pays ayant effectué la saisie
- v. le genre et la quantité d'ivoire
- vi. le type et/ou la quantité de produits d'éléphants autres que l'ivoire

b) Informations complémentaires (informations facultatives qu'il est souhaitable de fournir pour aider à mieux comprendre les routes du commerce et les moyens de transport utilisés, les méthodes de détection ainsi que l'origine et la destination de l'ivoire et des autres spécimens d'éléphants)

- i. le type de transaction
- ii. le pays d'origine
- iii. le pays d'exportation
- iv. le pays de transit

- v. le pays de destination/d'importation
- vi. le mode de transport
- vii. ~~le mode opératoire~~ la méthode de détection
- viii. la nationalité des suspects

En plus des données de saisie, ETIS-TRAFFIC traite aussi une série de données complémentaires, y compris sur les actions visant à faire respecter la Convention et leur efficacité, sur le nombre de déclarations, sur les marchés légaux et illégaux de produits d'éléphants, sur les questions de gouvernance, sur le contexte économique et sur d'autres facteurs encore pour permettre et informer l'analyse statistique et son interprétation. Après consultation du Groupe consultatif technique (GTC) MIKE et ETIS, les données complémentaires requises pour l'analyse et l'interprétation peuvent être révisées et mises à jour, en collaboration avec le Secrétariat CITES, si nécessaire pour améliorer l'analyse et les résultats et interprétations qui en résultent. Les Parties seront informées des éléments de données supplémentaires à ajouter par une notification et sur le site Web de la CITES.

3. MéthodesGouvernance des données

~~Les données et les informations sur le commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants seront réunies par TRAFFIC en collaboration avec le Secrétariat CITES. À cet égard, une méthodologie normalisée a été élaborée pour réunir des données comprenant, notamment et dans la limite des connaissances :~~

- ~~—la source des informations~~
- ~~—la date de la saisie~~
- ~~—l'organe responsable de la saisie~~
- ~~—le type de transaction~~
- ~~—le pays ayant effectué la saisie~~
- ~~—Pays d'origine~~
- ~~—le pays d'exportation~~
- ~~—le pays de destination/d'importation~~
- ~~—le genre et la quantité d'ivoire~~
- ~~—le mode de transport~~
- mode de fonctionnement**
- ~~—la nationalité des suspects~~

~~Des données normalisées sont réunies par différents mécanismes et formulaires, y compris la soumission directe de données en ligne sur le site Web d'ETIS, à l'aide des formulaires de collecte de données ETIS pour les cas de saisies uniques ou pour les saisies multiples communiquées en une seule fois. Les rapports sur des saisies ou confiscations de produits d'éléphants à l'aide d'autres formulaires sont également acceptables.~~

a) Supervision et responsabilité

Le Secrétariat CITES est responsable de la gouvernance des données, en consultation avec TRAFFIC. Un accord entre le Secrétariat et TRAFFIC formalisera les questions liées à la gouvernance des données comme prévu dans la présente résolution. La gouvernance des données traitera des informations sensibles et non sensibles collectées et de l'utilisation de ces données et informations, en tenant compte du paragraphe 27 g) de la résolution. Les informations relatives à la gouvernance seront mises à disposition sur le système ETIS Online et sur le site Web de la CITES. Les rôles et responsabilités des propriétaires et des administrateurs de données pour toutes les données d'ETIS sont définis ci-dessous.

b) Propriété des données

Les données détaillées sur les cas individuels de saisie soumis à ETIS appartiennent aux Parties à la CITES respectives. Chaque Partie a la responsabilité de la propriété sur les données qu'elle a soumises. Le Secrétariat CITES est responsable de la propriété de toutes les autres données/informations/mesures utilisées par TRAFFIC dans l'analyse ETIS. Les propriétaires de données sont responsables de la qualité et de l'intégrité de leurs propres données ; cependant, les activités quotidiennes de gestion des données peuvent être déléguées aux administrateurs des données (Secrétariat CITES et TRAFFIC).

c) Administration des données

L'administration des données est la gestion des données et des informations, y compris du contenu et des métadonnées, au nom des propriétaires des données pour garantir la haute qualité, les contrôles requis et l'intégrité des données conformément à leur portée. Le Secrétariat CITES est le principal administrateur de toutes les données ETIS et toutes les responsabilités de gestion des données sont déléguées à TRAFFIC en vertu de l'accord visé au paragraphe 3 a) ci-dessus.

4. Réunion et compilation des données

Le groupe technique consultatif (GTC) sur MIKE et ETIS soutiendra le développement et l'application d'ETIS. ETIS sera géré et coordonné par TRAFFIC en consultation avec le GTC et en collaboration avec le Secrétariat CITES.

Toutes les Parties, par l'entremise de leurs organes de gestion, et en liaison avec les organismes compétents chargés de faire appliquer la loi, devraient fournir soit au Secrétariat, soit directement à TRAFFIC, dans les 90 jours suivant les faits et en utilisant les formulaires prévus à cet effet, des informations sur les saisies et les confiscations d'ivoire et autres spécimens d'éléphants ou au plus tard le 31 octobre de chaque année pour la transmission des données relatives aux saisies de l'année précédente. En outre, les organismes des États non-Parties à la Convention chargés de faire respecter la loi sont également invités de fournir des informations semblables.

TRAFFIC aidera les Parties à réunir des données, s'assurera de leur qualité et de leur cohérence et, selon les besoins, fournira des outils et dispensera une formation à des agents désignés, partout dans le monde, sur la réunion et l'utilisation des données et sur la gestion de l'information.

Les données normalisées pour ETIS seront collectées via plusieurs mécanismes et formats, incluant la soumission directe de données en ligne sur le site Web d'ETIS, en utilisant le formulaire de collecte de données ETIS pour les cas de saisie individuels ou le modèle Excel de collecte de données ETIS pour signaler plusieurs cas de saisie en même temps. L'utilisation du rapport annuel CITES sur le commerce illégal pour les rapports sur les saisies ou les confiscations de spécimens d'éléphants est acceptable, mais les autres formats ne sont pas recommandés.

5. Information, analyse et interprétation des données

On entend par « informations recueillies dans le cadre d'ETIS » les résultats et les produits résultant de l'analyse de données ETIS, y compris le résumé et les données agrégées sous différentes formes, les tendances et autres présentations analytiques, et les relations et facteurs traduisant la dynamique sous-jacente du commerce.

~~On entend par « données » les faits réunis dans le cadre de procédures ETIS sur les saisies, y compris ceux recueillis à l'aide du formulaire CITES « Données sur une saisie d'ivoire ou de produits d'éléphant » ou d'autres mécanismes utilisés pour obtenir des données sur les saisies de produits d'éléphant. Cette définition englobe également toute donnée faisant partie des bases de données annexes ETIS, et toute autre donnée initialement recueillie sous les auspices d'ETIS afin de faciliter les analyses ETIS.~~

L'analyse et l'interprétation des données seront coordonnées par TRAFFIC, en association avec le Secrétariat CITES et MIKE (voir annexe 2) et en consultation avec les Parties concernées et le GTC. La méthode statistique, le code sous-jacent et les pièces justificatives seront mis à la disposition de toutes les Parties. La modélisation et les techniques statistiques seront examinées et affinées selon les besoins par le GTC, TRAFFIC et le Secrétariat CITES, et soumises au sous-groupe MIKE-ETIS du Comité permanent pour examen.

6. Mesures correctives entre les sessions

Au cas où des mesures urgentes devraient être prises entre les sessions, TRAFFIC fera rapport comme il convient au Comité permanent, par l'entremise du Secrétariat.

7. *Financement*

Un financement régulier devra être assuré. Un mécanisme de financement sera établi afin de garantir le bon fonctionnement d'ETIS peut répondre aux exigences opérationnelles minimales pour atteindre les objectifs du paragraphe 27 a) de la résolution.

Examen du programme ETIS

AMENDEMENTS PROPOSÉS À LA RÉOLUTION CONF. 11.17 (REV. COP18)
RAPPORTS NATIONAUX

Remarque à l'adresse des lecteurs : Le nouveau texte proposé est souligné.

Résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP18) – paragraphe 4 à amender comme suit :

4. ACCEPTE, sauf indication contraire de la Partie faisant rapport, que les données contenues dans le rapport annuel sur le commerce illégal et intégrées dans la base de données soient mises à la disposition des Parties à des fins d'analyse et de recherche sur la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts les concernant, ainsi qu'à la disposition des membres du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC), aux fins des activités de recherche et d'analyse de l'ICCWC sur la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts menées au niveau mondial ; et que toutes les données sur les spécimens d'éléphants saisis soient mises à la disposition d'ETIS pour soutenir le suivi du commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants, comme prévu dans la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) ;

Examen du programme ETIS

**BUDGET PROVISOIRE ET SOURCE DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE
DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LE COMMERCE DES ÉLÉPHANTS (ETIS)**

Après une année de fonctionnement d'ETIS Online qui comprenait la gestion du processus d'enregistrement qui devait initialement être géré par le Secrétariat CITES, la traduction des guides d'utilisation, de leurs mises à jour et d'autres supports de communication dans les trois langues de la Convention, ainsi que la sensibilisation des Parties pour encourager la soumission des données ETIS sur le portail en ligne et la fourniture d'une formation individuelle, TRAFFIC a révisé ses coûts de fonctionnement pour répondre au besoin d'une capacité accrue du programme avec un membre du personnel supplémentaire. Outre les récents ajustements au coût de la vie, le budget de fonctionnement total pour les années civiles 2022 à 2024 s'élevait à 1 268 456 USD (tableau 1). Actuellement, 25 % de ce budget est assuré par le soutien de la Commission européenne à travers le programme MIKE+ (220 000 USD se terminant en avril 2023) et du Gouvernement allemand (91 833 USD se terminant en décembre 2022). TRAFFIC attend des décisions sur les propositions soumises ou d'autres contributions couvrant les années civiles 2022-2023 et totalisant 570 000 USD. Même si toutes les propositions sont acceptées, le programme sera toujours en déficit opérationnel pour 2024.

Le budget ci-joint garantirait la pérennité d'ETIS pour les trois prochaines années et accuse actuellement un déficit de 75 %.

Tableau 1 : Budget de fonctionnement prévisionnel d'ETIS pour les années civiles 2022-2024.

Catégorie budgétaire	Coût en USD
Personnel (y compris charges sociales)	729 482
Voyages	36 300
Coûts du site Web	7 952
Équipement	7 641
Contractuel	71 646
Autres*	415 434
Total	1 268 456

* La catégorie comprend les coûts d'établissement, d'administration et d'audit.

Tableau 2 : Déficit budgétaire du programme ETIS prévu pour les années civiles 2022-2024.

USD	2022	2023	2024
Budget	387 568	433 826	447 062
Financement assuré	267 833	44 000	0
Déficit	119 735	389 826	447 062